

ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ-MAGINOT

ISSN 1269-472X

La Charte

93^e ANNÉE

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2022 N° 3



**LA PRESSE CLANDESTINE
EN FRANCE OCCUPÉE**

Sommaire

ÉDITORIAL 3

ACTUALITÉS 4

Rencontre avec la sénatrice
Jocelyne Guidez 4

Soutien à la recherche sanguine 4

L'Association Vétérans OPEX se mobilise
pour l'Ukraine 5

DOSSIER 6

La presse clandestine en France occupée

HISTOIRE 18

Essais nucléaires aériens
à Mururoa, 1974 18

INFOS 24

NOTRE EHPAD 26

CULTURE ET SCIENCES 27

LES GROUPEMENTS 29

88^e CONGRÈS 35

La Charte

Organe de la Fédération Nationale André-Maginot

TRIMESTRIEL - Commission paritaire n° 1223 A 06713.

Juillet - Août - Septembre 2022. Dépôt légal à parution.



1^{re} de couverture :

Imprimerie clandestine de « Défense de la France » – Sur la photo Lucie Montet (1^{er} plan) et Jacqueline Borgel. © Archives nationales, fonds Défense de la France (don Jean-Marie Delabre) – Droits réservés

4^e de couverture :

Le conseil d'administration FNAM.

© Pierre Grasset pour la FNAM.

Ancienne Fédération Nationale des Mutilés, Victimes de guerre et Anciens Combattants. L'aînée des associations, créée en 1888 et reconnue d'utilité publique le 28 mai 1933.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATION :

24 bis, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 71 40

Email : fnam@maginot.asso.fr

Site internet : www.federation-maginot.com

CCP Fédération Maginot Paris 714-96U

DIRECTION ET RÉDACTION :

Directeur de la publication : René Peter

Rédacteur en chef : Jean-Marie Guastavino

Rédactrice en chef adjointe : Cathy Berjot-Ben Helal

Email rédaction : lacharte@maginot.asso.fr

Email diffusion : fichier@maginot.asso.fr

EHPAD - RÉSIDENCE ANDRÉ-MAGINOT :

Tél. : 02 48 52 95 60

IMPRESSION - EXPÉDITION :

Caractère Imprimeur

ZI Delta, 57 Montée de Saint-Menet,

13011 Marseille

La direction de *La Charte* ne peut être tenue pour responsable de la perte ou de la destruction des documents qui lui auraient été spontanément confiés

Ne pas oublier

Élu président le 2 juin dernier, je souhaite tout d'abord remercier les présidents de groupes qui ont bien voulu renouveler mon mandat d'administrateur et le conseil d'administration de m'avoir fait l'honneur de me porter à la tête de notre Fédération.

Je tiens ensuite à rendre hommage à mes prédécesseurs, l'amiral Henri Lacaille et le général Robert Rideau qui, par leur clairvoyance et leurs décisions, nous permettent aujourd'hui d'envisager l'avenir avec sérénité et optimisme.

Le général, nommé président honoraire, a également été désigné à l'unanimité du conseil d'administration, conseiller du président fédéral. Son influence au cours de ces 18 années en tant que président de la commission Avenir, de la commission Solidarité, puis président fédéral, a été considérable. Merci pour tout mon Général !

La succession est lourde, j'en suis conscient, mais j'ai la chance d'être entouré d'une solide équipe. Mon action s'inscrit, bien sûr, dans la suite de celle de mes prédécesseurs, pour que la FNAM conserve la place qui lui est due de par son ancienneté, ses effectifs et ses moyens d'action. Tout d'abord, sans oublier nos anciens de la 2^e et 3^e génération du feu auxquels nous continuerons à témoigner notre solidarité, nous devons poursuivre nos efforts pour accueillir celle des OPEX. Nous sommes aussi résolument engagés vis-à-vis des jeunes en participant à leur parcours citoyen et nous continuerons à soutenir les projets mémoriels qui nous seront présentés.

Nous resterons en appui des chefs de corps qui souhaitent organiser des classes de défense ainsi que du trinôme académique pour les rallyes citoyens. Nous devons finaliser les engagements pris par le général Rideau envers les blessés, en participant à la réalisation du projet ATHOS

(village des blessés) et, vis à vis des anciens combattants en participant à la création du fonds de dotation du Bleuet de France. Nous conduirons d'ailleurs ces deux actions, mais ce ne sont pas les seules, avec

l'UBFT, dont le président, Patrick Remm, est membre de notre conseil d'administration et conseiller financier. Enfin, nous allons poursuivre nos efforts dans le domaine de la communication. Notre Fédération n'est pas assez connue et, de ce fait, nos actions sont méconnues.

Pour améliorer cela, j'ai proposé de célébrer, lors de notre prochain congrès à Tours, le 21 juin 2023, le 135^e anniversaire de la création de la FNAM et le 70^e anniversaire de l'appellation « Maginot ». Ce sera l'occasion de parler de notre Fédération et surtout de rappeler qui était André Maginot, grand ministre et magnifique soldat, auquel nous devons tant, alors que seule la référence à la « Ligne » le fait connaître aujourd'hui. C'est un beau programme auquel nous allons nous atteler dès maintenant.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions concernant ces projets, soyez en remerciés par avance !

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.

René PETER
Président fédéral



© Laurent Mouche

Rencontre avec la sénatrice Jocelyne Guidez

Le 15 juin 2022, le général René Peter, président fédéral de la FNAM, et M. Cyril Carnevilliers, président de la commission de la mémoire et de la jeunesse, ont rencontré Mme Jocelyne Guidez, sénatrice de l'Essonne et présidente du groupe d'études du monde combattant du Sénat. Les échanges ont duré une heure et ont permis au président de faire connaître la Fédération Maginot et ses actions ambitieuses de solidarité et de jeunesse. Les conversations riches et denses ont été saluées par le président fédéral pour l'intérêt que Mme Guidez témoigne au monde combattant.



Soutien à la recherche sur la coagulation sanguine

Le 17 mai 2022, M. Jean-Jacques Lataillade, directeur du Centre de Transfusion Sanguine des Armées (CTSA) de l'Hôpital d'Instruction des Armées de Percy, a convié les partenaires et amis à une visite des équipements consacrés à la recherche.

M. Christian Piquet, vice président fédéral et président de la commission de la solidarité, représentait le président fédéral, le général Robert Rideau.

Dans le cadre de l'opération AIDE COVID, menée par la FNAM, une subvention a été accordée au CTSA de

Percy pour l'acquisition d'un automate de monitoring de la coagulation « STAGO Génésia ».

À cet effet, le 11 mai 2022, une délégation de la FNAM a été invitée à l'inauguration de cet automate. Étaient présents MM. Richard Pernod, représentant le président fédéral, et Cyril Carnevilliers, représentant le Gr 300, les personnels de la communication de la FNAM, le

directeur du CTSA, le médecin-chef Jean-Jacques Lataillade, Mme Anne-Christine Mendes, pharmacienne en chef et directrice adjointe du CTSA, le président de l'APTSA, le médecin général (2S) Benoit Clavier, le commissaire principal (H) Bertrand et le personnel du service contrôle qualité. Les représentants de la FNAM ont pu assister à une présentation de l'appareil en temps réel de fonctionnement.



Information Grande-Garenne

Le domaine de la Grande-Garenne a cessé ses activités le 31 juillet 2022.

La vente du domaine aura lieu fin septembre 2022.



L'Association Vétérans OPEX se mobilise pour l'Ukraine

Le 29 mars 2022, le président du Gr 271 (Vétérans OPEX), M. Olivier Macquet, a remplacé au pied levé un chauffeur de bus pour un convoi humanitaire, transportant des produits de première nécessité (hygiène, nourriture, médicaments, etc.) en direction de l'Ukraine.

Accompagnant l'association « les batteurs pour la Paix » avec leur bus « studio de musique », ils se dirigent vers l'Est, traversée de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie où ils sont stoppés par les douaniers. Un détour par la Slovaquie les mènera finalement en Ukraine. Le camion venant de Polyana arrive, l'équipe transfère les produits et embarque dans le minibus de la ville mis à leur disposition.

À Polyana, ils sont accueillis chaleureusement par le maire et son équipe. La ville qui compte en temps normal 15 000 habitants, héberge 12 000 réfugiés, et il en passe 400 chaque jour qui fuient les combats. La mairie est ouverte 24h sur 24 pour enregistrer les réfugiés et leur permettre de manger et de se reposer.



Le maire de Polyana et Olivier Macquet.

L'ouest du pays est pour l'instant épargné, la zone est calme, pas de trace de guerre, sauf sur les visages des femmes, des enfants et des vieillards qui ont fui les bombardements... L'équipe passe deux jours et deux nuits sur place, les musiciens improvisent un concert dans la salle des fêtes. Personne ne bouge mais, au bout de cinq minutes, les enfants tapent dans les mains et les sourires renaissent sur les visages. C'est gagné... cela valait le coup de venir, juste pour le sourire des enfants.

Le retour en France se fait dans le silence, chacun se « refait le film ». M. Macquet est heureux d'avoir pu apporter son aide aux « batteurs pour la paix ». Cette rencontre lui a permis de faire connaissances avec de belles personnes qui partagent ses valeurs.



La presse clandestine en France occupée



Parmi les forces déployées par la Résistance entre 1940 et 1944, celle de l'écrit n'est pas la moindre ! Les combattants de l'ombre ont laissé peu de preuves écrites de leurs actions prises sur le vif.

Lorsqu'ils ont survécu à cette sombre période, certains ont transmis leur vécu dans des livres, des récits. Ces traces permettent, après vérifications et recoupements, d'approcher la réalité de leurs engagements.

En revanche, les fonds des services secrets, ouverts depuis peu, du Service historique de la Défense de Vincennes nous offrent un large contenu de ce qui a été écrit, publié et distribué clandestinement durant l'Occupation.

La lecture de cette manne nous apprend que, malgré les énormes difficultés, les arrestations, la torture, la déportation (etc.) des dizaines de millions de tracts, papillons, feuilles, brochures, journaux... sont publiés et distribués entre fin 1940 et 1944.

Très vite, une urgence apparaît pour ceux qui veulent « faire quelque chose » (expression très employée à l'époque) : il faut communiquer.

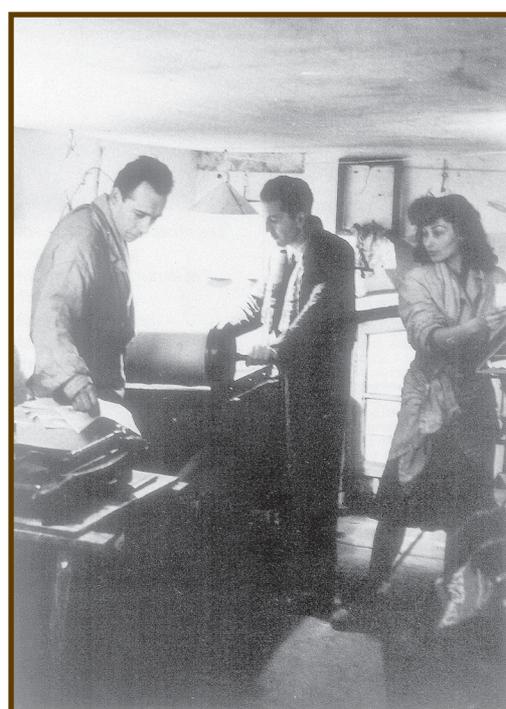
En effet, laisser l'occupant qui gère l'écrit « autorisé » (journaux, affiches, ...) agir à sa guise, c'est abandonner la population à un seul son de cloche. Mais contrecarrer une édition d'État dans un pays occupé n'est pas une entreprise aisée. Outre braver l'interdiction, d'autres problèmes se posent :

- trouver du papier, de l'encre, des stencils, des machines à écrire, des ronéos... tout cela est contingenté, contrôlé, voire réquisitionné ;
- pouvoir utiliser des machines à imprimer dans des endroits isolés car leur bruit dénonce rapidement l'utilisateur !

En fait, les publications clandestines sont, elles, bien connues, car archivées une fois la paix revenue. Leur impact sur l'action résistante est primordial. Elles sont même, très souvent, à l'origine des mouvements résistants.

Ce phénomène n'échappe pas à l'occupant qui va mener une chasse sans répit à ces écrits, leurs auteurs, imprimeurs et distributeurs.

Le Service historique de la Défense recèle les traces de cette répression. On y trouve des renseignements sur la censure, l'identité, les rapports des indicateurs ou VM (Vertrauensmänner) et le fonctionnement de la Résistance grâce aux comptes rendus rédigés lors des saisies suite aux perquisitions, aux interrogatoires des rédacteurs et autres rouages de cette activité.

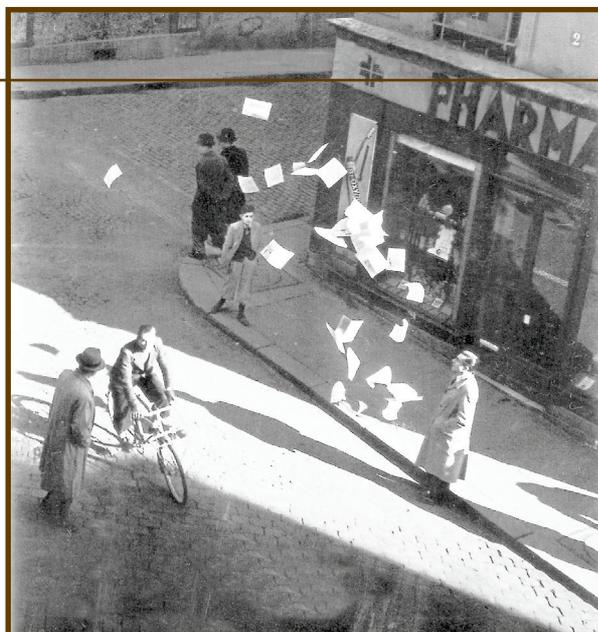
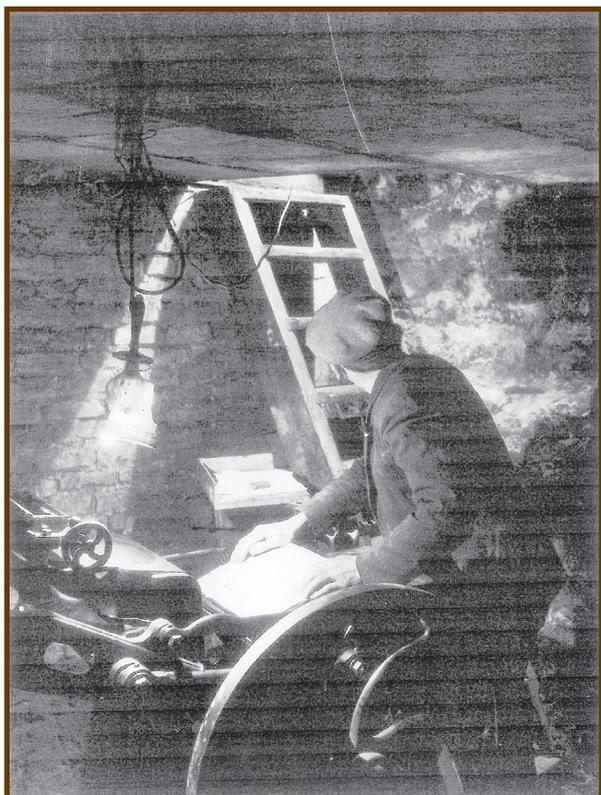


Dossier

Ces embûches sont contournées par des hommes et des femmes déterminés. On fait fonctionner le système « D » en sollicitant des amis qui prennent le risque de sortir du papier « blanc » de leur bureau ou entreprise ; ce papier peut être acquis au marché noir ou « récupéré » là où il y en a encore. La méthode fonctionne aussi pour les autres ingrédients.

La phase imprimerie est plus complexe. Il faut s'assurer des ouvriers acquis à la cause résistante qui fabriquent tracts, journaux, affichettes... à la barbe de l'occupant, en même temps que la presse autorisée ou des imprimeurs qui mettent leur matériel à disposition de l'écrit clandestin la nuit.

Le temps passant, l'organisation s'améliore et des imprimeries hors-la-loi se montent de toutes pièces avec les dangers qui en découlent si elles sont découvertes.

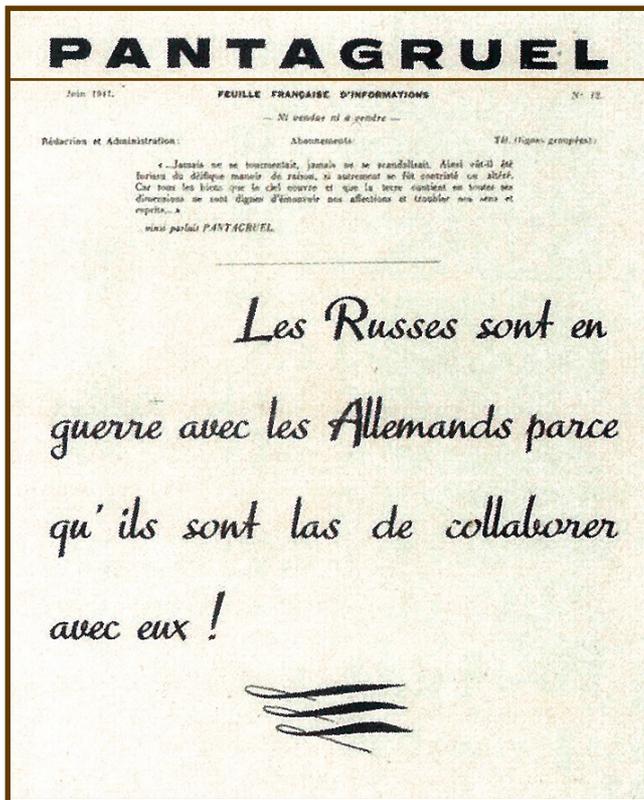


Lorsque le « journal » clandestin est édité, ce qui est déjà une prouesse, son seul intérêt est d'être distribué si possible au plus grand nombre. Or, les policiers français et allemands font la chasse à l'interdit.

Les publications clandestines voyagent dans les cadres de vélo, les landaus, les cartables, les cabas des ménagères... puis sont glissées sous les portes, dans les boîtes aux lettres... aux emprunteurs des transports en commun, aux dilettantes amateurs des lieux de loisirs. Elles tombent à la volée dans la rue, sur un marché, dans une file d'attente...

Tout au long de ce processus qui va du papier « blanc » au feuillet imprimé, les risques de se faire fouiller, d'être arrêté, dénoncé, etc. sont nombreux. La presse clandestine sera le plus grand pourvoyeur des victimes de la Résistance.

Dès les premières semaines de l'Occupation, des tracts, des feuillets, des brochures comme *Les conseils à l'occupé* de Jean Texier sont produits. En octobre 1940, Raymond Deiss, un éditeur de musique alsacien, rédige, compose et tire le premier numéro de *Pantagruel*.



Le Pantagruel de Raymon Deiss.

Seize numéros paraissent avant qu'il ne soit arrêté un an plus tard puis déporté et exécuté en 1943.

Si ces deux travaux sont plutôt soignés, c'est rarement le cas pour la majorité des simples recto-verso ronéotés ou dactylographiés parfois difficiles à lire qui paraissent fin 1940 et début 1941 comme : *Libération* à Lyon, *Liberté* à Montpellier, *Libération Nord* de Christian Pineau, *Valmy*, *Témoignage chrétien*, *Le Populaire* relancé par Daniel Mayer, *Résistance* en décembre 1940, *Défense de la France* lancé par des étudiants durant l'hiver 1940/1941.

Souvent, derrière ces premiers écrits, qui deviendront des journaux plus élaborés à partir de 1942, se trouvent des journalistes tels Bidault, d'Astier, Massip, Bourdet, Chauffier, Vaillant, Roure, Altmann et Stéphane.

La presse clandestine manque de moyens pour imprimer mais aussi d'informations

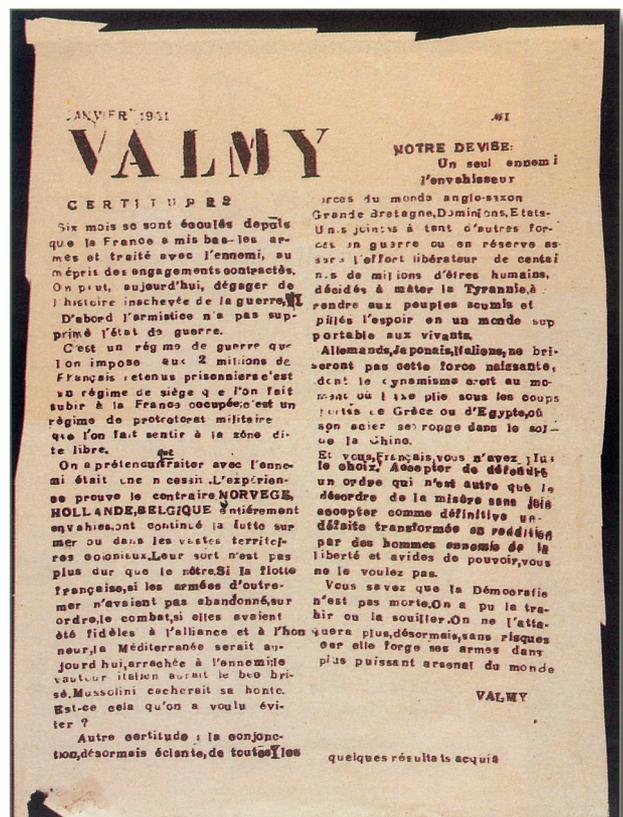
sûres et d'organisation pour devenir plus offensive et surtout toucher une population plus vaste. Aussi, en avril 1942, sous l'égide du Conseil national de la Résistance un bureau d'information animé par Georges Bidault et Pierre Corval est créé.



Georges Bidault.

Les journaux suisses, les écoutes radiophoniques (BBC), les informations transmises par les mouvements et les réseaux sont des sources qui alimentent ce bureau.

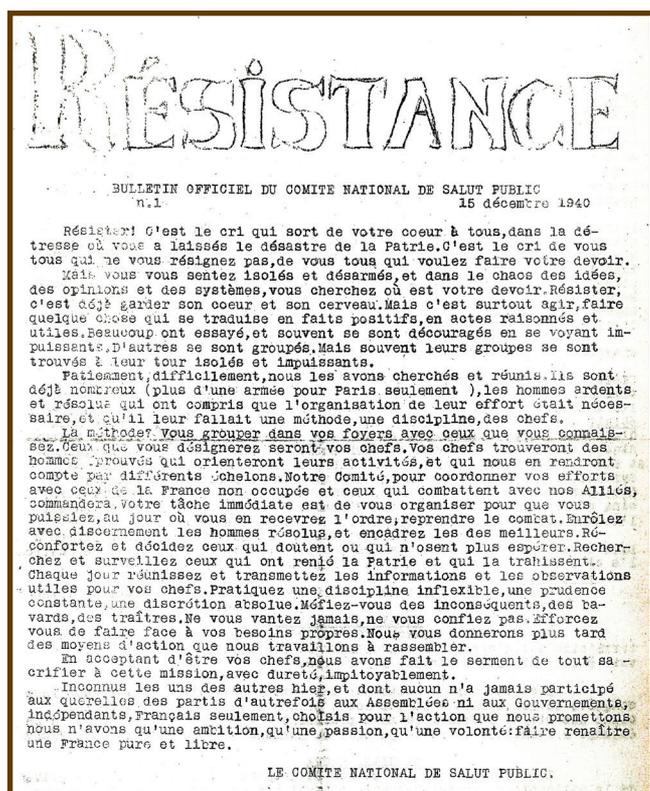
Bientôt le MLN (Mouvement de Libération Nationale) met en service un Centre de presse. En 1943, le bureau et le Centre se fondent en un seul organisme : l'AID (Agence d'Information et de Documentation). Ce dernier produit un bulletin quotidien qui est acheminé clandestinement aux organisations résistances qui éditent un journal.



Parmi ces journaux clandestins, certains vivront assez longtemps pour laisser leur nom dans l'histoire et même survivront à la Libération. Prenons quelques exemples au niveau national pour illustrer ces propos. Dans la zone occupée, *Résistance* et *Défense de la France* nous montrent la mobilisation contre l'humiliation de la défaite et le désir de faire quelque chose.

Résistance naît dès juillet 1940 d'un mouvement anti-nazi basé au Musée de l'Homme. Des personnalités comme le linguiste Boris Vildé, l'anthropologue Anatole Lewitsky, l'ethnologue Germaine Tillon, la bibliothécaire Yvonne Oddon, le directeur du musée Paul Rivet auxquels se joint une poignée d'amis, réfléchissent aux moyens d'agir.

Dès septembre, des tracts, des papillons, des feuillets sont fabriqués sur la ronéo du musée et distribués par leurs auteurs. Le 13 décembre, un journal de quatre pages *Résistance* paraît avec cet éditorial : « Résister c'est déjà garder son cœur et son cerveau.



Mais c'est surtout agir, faire quelque chose qui se traduise en faits positifs, en actes raisonnés et utiles. »

Cinq numéros sont imprimés, malheureusement un VM, Albert Gaveau, a infiltré le groupe et, par cupidité, le livre aux Allemands.

En février 1941, les arrestations s'enchaînent entraînant procès et déportations.

Paul Rivet rescapé, aidé de Pierre Brossolette, sauve ce qui peut l'être et tous deux rejoignent le mouvement *Libération-Nord* qui va bientôt créer son journal clandestin.

Défense de la France traverse l'Occupation

En octobre 1940, un étudiant en agrégation de philosophie, Philippe Viannay, qui vient d'être démobilisé, s'inscrit à la Sorbonne. Choqué par le bref conflit, la défaite et ses conséquences, il décide d'agir et s'en ouvre à deux condisciples : Robert Salmon qui prépare l'École normale supérieure et Hélène Mordkovitch étudiante et bibliothécaire à la Sorbonne. Marcel Lebon, chef d'entreprise et connaissance de Viannay promet son aide.

Plusieurs amies et amis du trio se joignent à lui. Ils viennent du milieu familial ou étudiant. Grâce à Lebon, un tract sort en mai 1941 puis le premier journal en août. Viannay alias « Indomitus » et Salmon « Robert Tenaille » rédigent. Hélène dirige la diffusion.

D'août 1941 à novembre 1942, 21 éditions sont produites les informations et les observations utiles pour vos chefs. Pratiquez une discipline inflexible, une prudence constante, une discrétion absolue. Méfiez-vous des inconséquents, des bavards, des traîtres. Ne vous vantez jamais, ne vous confiez pas. Efforcez-vous de faire face à vos besoins propres. Nous vous donnerons plus tard des moyens d'action que nous travaillons à rassembler.

imprimerie a été cachée dans les sous-sols de la Sorbonne.

Viannay a exposé les raisons de cet écrit clandestin dans son premier éditorial : « La guerre n'est pas finie [...]. Le succès définitif de l'Allemagne ne serait possible que si les Français se laissaient asservir. Mais si toute la France résiste [...] si elle retrouve sa puissance spirituelle alors les barbares se briseront. »

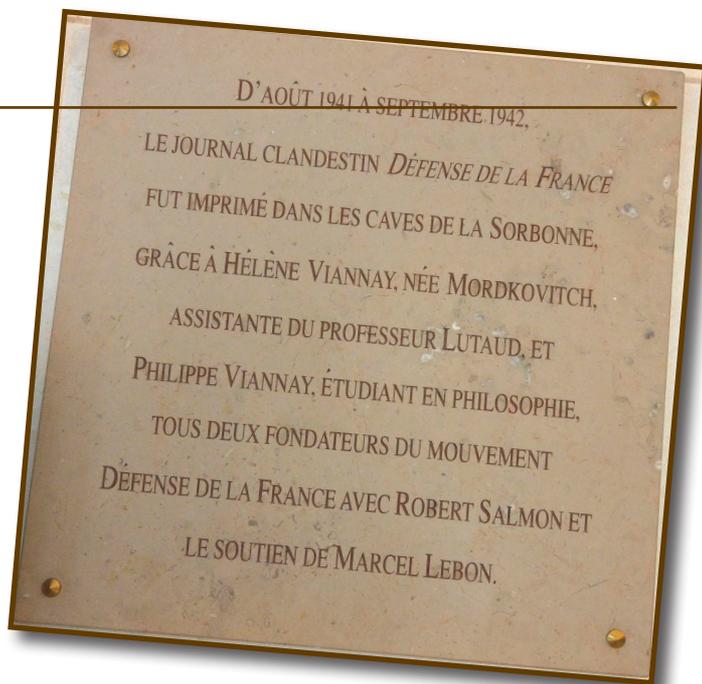
Hélène, devenue Madame Viannay en 1942, élargit sans cesse les zones de diffusion en France : région de Lyon, dans le Nord, en Bretagne, dans le Centre... En janvier 1943, le groupe, parti de trois membres, en compte 700 et tire à 100 000 exemplaires.

Des lycéens de l'établissement Louis-le-Grand à Paris et leurs professeurs dont Jacques Lusseyran (aveugle) et Jacques Oudin rejoignent *Défense de la France*. C'est aussi la date d'adhésion de Geneviève de Gaulle, nièce du général.

La mise en place du STO (Service du Travail Obligatoire) oblige l'équipe à diversifier ses actions. Elle imprime aussi des faux papiers pour les réfractaires.

Geneviève de Gaulle alias « Gallia » fait changer d'orientation politique *Défense de la France* : jusqu'en janvier 1943 le maréchal Pétain est plus ou moins épargné et le général de Gaulle ignoré. Dans l'édition du 20 juin 1943 « Gallia » rédige un article intitulé « Charles de Gaulle », il s'agit de la biographie la plus complète du chef de la France Libre, publiée dans la presse clandestine durant l'Occupation.

Mais depuis avril, une funeste recrue a rejoint le journal : Émile Marongin. En contact avec



Pierre Bony, triste sire de la Gestapo française de la rue Lauriston à Paris, il va pour 5 000 francs par semaine donner les noms, les adresses, les lieux de rendez-vous... de tout ce qui touche à *Défense de la France*.

Le 20 juillet 1943, les rafles commencent à Paris et sa région puis dans le Nord. En tout, quarante-huit membres dont Hubert Viannay, Jacques Lusseyran et Geneviève de Gaulle sont internés à Fresnes puis déportés. Néanmoins, le journal continuera son action jusqu'à la Libération non sans y avoir laissé des plumes. En effet, sur les 2 995 éléments décomptés sur sa durée, 688 sont victimes de leur résistance par l'écrit dont 146 périront en déportation.



En zone « nono » (non occupée), la ville de Lyon devient la métropole de l'écrit clandestin contre Vichy

Dès octobre 1940, François Menthon, à la tête d'une équipe universitaire, fait paraître un bulletin intitulé *Liberté*. Début 1941, Henri Fresnay fonde le Mouvement de libération Nationale. Secondé par Bertie Albrecht, il édite un journal *Les petites ailes* qui devient *Les Vérités* en août 1941.

Emmanuel d'Astier, crée en juillet 1941, le journal clandestin *Libération*. Il interpelle le lecteur sur l'attitude à avoir : « Ce journal vous indiquera les tâches qui incombent aux Français qui n'ont pas RENONCÉ. Ce journal ne sera pas, ainsi, une feuille de papier, mais un acte. »

Pour avoir un véritable impact sur la population et donner un gage de sérieux, les auteurs de bulletins et journaux décident d'unir leurs moyens et leurs forces. Pour ce faire, ils se rencontrent à Lyon, fin 1941.

Ainsi, *Les Vérités* et *Liberté* deviennent *Combat*.

Début 1942, ce même *Combat* prend contact avec Pierre Chaillet qui vient d'éditer avec des amis une feuille clandestine *Témoignage chrétien*. Ils s'entendent et *Les cahiers du Témoignage chrétien* naissent avec l'aide de *Combat*. Le tirage atteint 30 000 exemplaires cette année-là. Les *Courriers* qui s'adressent



Jusqu'au 22 juin 1941, date de l'invasion de l'URSS par l'armée allemande, la presse clandestine communiste n'attaque pas Hitler ni les exactions de ses troupes à travers l'Europe occupée.

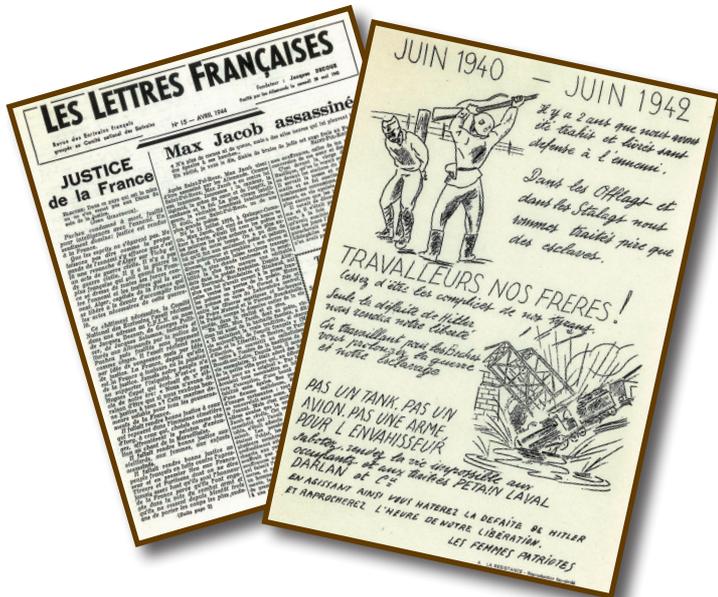
L'Humanité du 4 juillet 1940 incite même à la collaboration : « Travailleurs français et soldats allemands, il est particulièrement réconfortant... de voir de nombreux Parisiens s'entretenir amicalement avec des soldats allemands... »



Après l'attaque du « grand frère », c'est la volte-face totale traduite par un autre discours : « Dans les circonstances actuelles, l'action des communistes ne se différencie en rien de celle des autres patriotes. » La clandestinité demeure, avec pour nouveaux buts : l'antinazisme et la Résistance tous azimuts mais la même stratégie qui consiste à produire des écrits variés pour toucher tous les segments de la société : de l'universitaire à l'ouvrier et la ménagère.

Les autres médias clandestins

Pour compléter ce qui a été dit sur les journaux produits et distribués dans l'hexagone, il faut signaler deux autres médias qui ont beaucoup influencé la Résistance. Il s'agit des papillons, tracts, feuillets « volants » et de la radio.



Les écrits « volants »

Dès fin 1940, la Royal Air Force et les Américains à partir de 1941 s'efforcent de contrecarrer la propagande nazie en déversant des papillons, tracts et autres feuillets sur l'Europe occupée. Les *Courriers de l'Air*, lancés par la RAF et l'Amérique en guerre, ciblent leurs écrits pour chaque pays et Fernand Grenier



par exemple de la France Libre produit, à Londres, papillons, tracts et feuillets destinés aux Français en zone occupée tels les hebdomadaires : La



Marseillaise, Quand même et Le Courrier des Français libres de France.

Des caricatures, des campagnes pour les « V » de la victoire et autres incitations à résister tombent du ciel sur le sol national par nuées entières.

Cela énerve beaucoup l'occupant qui mobilise ses troupes pour les ramasser avant la population.

La censure allemande s'essaie pour ces écrits « volants » comme pour la presse clandestine à fabriquer des plagiats, afin d'anéantir l'effet de la propagande alliée. Ces faux sont la plupart du temps trop grossiers pour tromper beaucoup de monde.

La Radio

Autre média d'importance, la radio joue un rôle primordial dans l'information clandestine des Français. Son siège se situe à Londres à la BBC (British Broadcasting Company). Il s'agit de faire la guerre des ondes à Radio-Paris. En effet, dès l'été 1940, la Propaganda Abeilung allemande regroupe les radios hexagonales existantes sous ce nom largement raillé par Pierre Dac sur les ondes de la BBC dans une ritournelle très en vogue

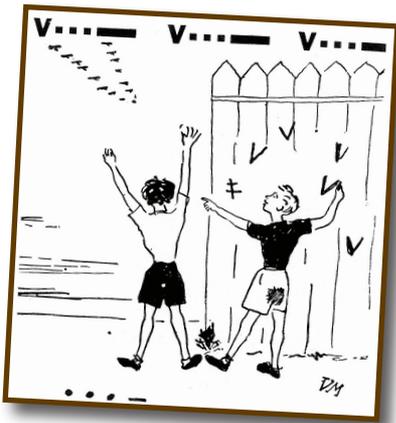
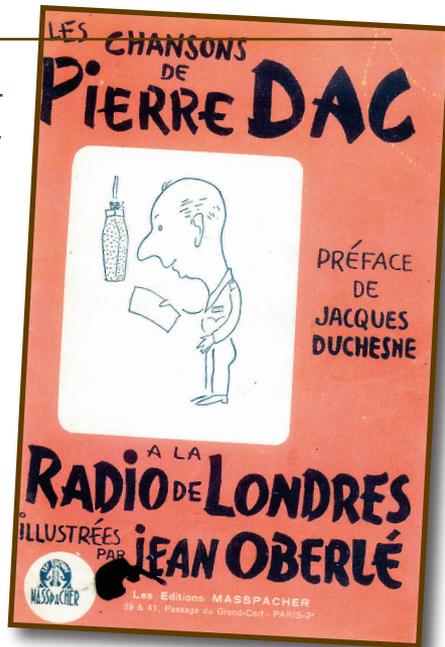
durant l'Occupation : « Radio-Paris est allemand ! ». La radio installée à Vichy est de la même veine.

Toutefois, bien que beaucoup de Français possèdent un poste de TSF, ce n'est que fin 1941 que la BBC entre dans leur foyer. L'écoute est telle, en 1943-1944, que l'occupant confisque les postes sur les côtes françaises du Nord-Ouest.

Une équipe de ralliés à la France Libre autour de Maurice Shumann constitue la section française de la BBC dès juillet 1940. Elle émet quotidiennement « Ici la France ». C'est à 20h15 qu'il faut écouter l'émission la plus complète qui comprend :

- Dix minutes d'informations de la BBC traduites ;
- Cinq minutes d'Honneur et Patrie où parle le général de Gaulle ou Shumann ;
- Trente minutes de Les Français parlent aux Français. Cette rubrique débute par la phrase « Aujourd'hui, "énième" jour de la lutte du peuple français pour la libération ».

Elle est dirigée par Jacques Duchesne. Les journalistes comme Jean Marin et Pierre Bourdan, les chansonniers tels Pierre Dac, les artistes Jean Oberlé et Maurice Van Moppés traitent avec un humour



Jacques Duchesne.

caustique les sujets les plus divers et font passer une propagande anti-allemande et anti-vichyste très efficace. À partir de fin 1943, les « messages personnels » en direction de la Résistance jouent un rôle important pour les parachutages, les actions *Pick-up* et seront décisifs au moment du débarquement en Normandie le 6 juin 1944.

À travers la France divisée en zones jusqu'à fin 1942 puis complètement occupée, l'information clandestine écrite et orale ne cesse de circuler par tous les moyens que nous avons vus. Née à Paris, à Lyon ou ailleurs, elle se diffuse à travers l'hexagone grâce à des hommes et des femmes prêts à mourir pour que la liberté de la presse s'exerce malgré les circonstances et qu'une information autre que l'officielle puisse être donnée aux Français.

**Il y a les journaux de Paris
Qui semblent tous
traduits du boche
Il y a les journaux de Vichy,
Feuill'tez les
même s'ils semblent moches :
Si vous êtes malins, malignes
Vous saurez lire
entre les lignes**

En Touraine, par exemple, les journaux clandestins nationaux *Libération*, *Combat*, *L'Université libre*... sont distribués sous le manteau avec les risques encourus.

Les Cahiers et les *Courriers de Témoignage chrétien* sont pris en compte par l'abbé de la



Peraudière puis le père de Solages et Anne-Marie Marteau après son arrestation et sa déportation.

L'Avant-garde, *Le Volontaire*, *La Voix du peuple* sont proposés aux Tourangeaux par les jeunesses communistes selon une édition régionale et non nationale.

Une équipe organise même la création, l'exécution et la distribution d'un journal nommé *La Lanterne*. Ce dernier, totalement régional, touche Tours et Amboise à raison de 250 exemplaires deux fois par mois de fin 1941 à fin 1942. Malheureusement, les principaux artisans de ce mensuel : A. Fossier, A. Anguille, M. Bourdon, R. Couillaud, R. Guilbeaud sont arrêtés et fusillés.

Élisabeth Le Port qui reprend le flambeau est dénoncée et mourra en déportation.



Élisabeth Le Port.

caractères du *Temps* familiers aux lecteurs d'avant !

La fragilité de cette presse que l'on voudrait nouvelle, imprégnée des idées de la Résistance provient des idéologies qui s'y affrontent et des finances qui manquent. La déclaration des droits et devoirs de la presse libre est très vite bafouée. Les barrières éthiques dressés par Albert Bayet et son équipe sont renversés. En 1947, les imprimeries nationalisées à la Libération se mettent en grève pendant un mois. Hachette nationalisée à la Libération reprend ses pouvoirs.

La presse d'après-guerre retombe dans ses travers d'avant-guerre. Les rédacteurs des tracts, feuillets, journaux clandestins, s'ils reviennent de déportation, voient avec désolation que leur travail, leurs souffrances laissent peu de résultats tangibles.

Ils ne peuvent qu'espérer que leurs actions marquent la mémoire collective et que l'on continue à rendre hommage à leur résistance par l'écrit.

Chantal CIRET
Présidente de l'ERIL
(Études sur la Résistance en Indre-et-Loire et région Centre)

Essais nucléaires aériens à Mururoa, 1974

En janvier 1974, lieutenant depuis trois ans, je suis affecté au 5^e RMP (Régiment Mixte du Pacifique) et rejoins à Mururoa la compagnie de travaux, unité chargée, en temps normal, de constructions de bâtiments en tous genres et, pendant la campagne de tirs, du soutien des expérimentations nucléaires sur les atolls de Mururoa et Fangataufa.



Mururoa.

Je n'ai en rien souhaité cette affectation à l'autre bout du monde, venant de passer 18 mois passionnants en compagnie de combat au 2^e Régiment Étranger/GOLE de Bonifacio.

Pire, je n'ai aucune compétence dans le domaine nucléaire, encore moins dans celui de la conduite des travaux d'infrastructure (ce qui, en revanche, pourrait être plus dommageable). Alors pourquoi cette affectation aussi imprévue qu'incongrue, compte tenu de mes aptitudes réelles ?

Je succède au lieutenant Roger Gaggio, officier de légion servant « à titre étranger », véritable « icône » du moment. En effet, il est l'homme qui a maîtrisé et remis en place, *manu militari*, le général Paris de Bollardiere, spécialement venu de France au large de Mururoa à l'heure des essais pour prêter main forte aux anti-nucléaires de Greenpeace !

Très vite, on me fait comprendre à tous les niveaux, civils et militaires, que la succession

de Gaggio sera aussi lourde que difficile. Le défi est rude. D'ailleurs et sans le vouloir, je sympathisais d'emblée avec Gaggio.

Tout se déroula donc sans le moindre heurt entre nous. Nous eûmes même le plaisir, en dehors de cet intermède polynésien, de nous retrouver en bien d'autres circonstances au sein de notre légion étrangère, notamment en mars 1991 en Irak.

Contre toute attente, je vécus à Mururoa de mars à octobre 1974, à l'occasion de la dernière campagne nucléaire de tirs aériens une aventure tout à fait exceptionnelle, unique et passionnante. Ainsi, avant même qu'elle ne débutât, mon capitaine, Jacques Marchais, paix à son âme, quittât « Muru » avec le gros du détachement pour rejoindre, le temps de la campagne de tirs, l'atoll de Hao.

Alors que j'étais chef d'une section de travaux de quarante légionnaires avec lesquels je « bâtissais » au quotidien, le capitaine Marchais me confia, pour une durée indéterminée, le commandement d'un détachement de 130 légionnaires, (une section de commandement, deux sections de travaux, une section d'équipement), renforcé d'un peu plus d'une centaine de travailleurs tahitiens dits « PLE » (Personnel Localement Embauché), soit un petit groupement d'environ deux cent cinquante hommes.

Je reçus pour mission de veiller, jusqu'à la fin de la campagne, à la sécurité du site entre les tirs, à celle du ballon porteur de la bombe, à l'évacuation de l'atoll avant les tirs et surtout à la remise en état du site après les tirs, le tout en assurant au mieux la poursuite des travaux d'infrastructure en cours.

Le point d'orgue de cette importante mission était bien sûr la décontamination et la remise en état des lieux après les tirs, en liaison étroite avec le SMSR (Service Mixte de Sécurité Radiologique), organisme placé sous les ordres directs de la DIRCEN (Direction des Centres d'Expérimentations Nucléaires).

L'emploi du temps fut si chargé que, pendant cette période de cinq mois, aucune permission de détente ne put être accordée à mon détachement, malgré mes demandes pressantes. Toutefois, dans sa grande sagesse et bonté, le commandement en place à Papeete, gratifia mes 250 personnels civils et militaires de la prestation d'un groupe de danse tahitien... pour les distraire un peu et leur rappeler, s'il en était besoin, que la gente féminine existait toujours. J'eus du mal à faire retomber la pression après cette



Mururoa, 1971, logements et réserve d'eau pendant la période des tirs.

© Gérard Joyon, 5^e RMP

distraktion un rien déstabilisante, dont nous n'avions pas vraiment besoin !

Heureusement, fort bien secondé par une solide équipe de sous-officiers de Légion Étrangère, anciens et de haut niveau, avec quelques maréchaux, les adjudants-chefs et adjudants Cano, Neuber, Ratzler et Quissling, entre autres, je vivais sur le site dans un environnement favorable tant avec la Marine Nationale qu'avec le CEA.

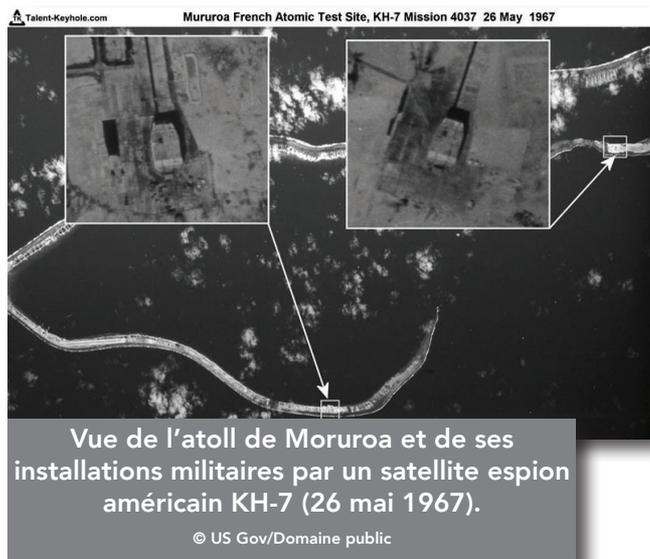
J'eus, pendant mon séjour, la possibilité d'accéder au bar du CEA sans y être toutefois formellement invité, à la suite d'un service rendu de nuit lors d'une séquence de gonflage du ballon, futur porteur de la bombe.

Ainsi, le directeur civil des applications militaires, autorité du CEA sur le site, me téléphona en personne et en pleine nuit, pour me signaler que le ballon qu'ils avaient entrepris de gonfler en début de soirée, avait tendance à rompre ses amarres en raison d'un vent violent qui venait de se lever : je lui proposais donc d'intervenir au plus vite avec la totalité de mes moyens disponibles en personnel (civils tahitiens et légionnaires, soit 250 hommes) et en matériels (camions, en particulier), ce qu'il accepta sans se faire prier.

Histoire

Une heure et demi plus tard, le ballon était sauvé, à nouveau solidement amarré. L'affaire avait été réglée rapidement à la plus grande satisfaction de tous, en particulier la mienne, car je redoutais que le ballon gonflé de 140m³ d'hélium ne prenne son envol avec mes légionnaires et employés tahitiens suspendus aux filins initialement prévus pour le maintenir au sol !

La tempête se calma soudainement, permettant à « l'opération de gonflage » de reprendre dans des conditions normales ! Merci à cet imprévisible caprice de la météo, cette fois-ci en notre faveur !



Chaque tir était une « aventure » dont le déroulement chronologique, au demeurant immuable, était le suivant :

1. Arrivée de la bombe à Mururoa par voie aérienne militaire depuis la France ;
2. Gonflage du ballon, en bordure du lagon, sur une aire dédiée et sécurisée, puis transfert du ballon sur un EDIC (Engin de Débarquement d'Infanterie et de Chars) armé par la Marine Nationale, au moyen d'un camion lourd lesté à 50 tonnes ;
3. Accrochage du ballon sur l'EDIC, puis début de la phase des essais en vol ;

4. Ultime transfert du ballon de l'EDIC sur une barge de tir ancrée au centre du lagon, fixation du ballon sur la barge et réalisation d'une nouvelle et dernière série d'essais en vol ;

5. Dans la mesure où ces essais s'avéraient satisfaisants, le jour et l'heure du tir étaient fixés. Le jour J, la bombe était « disposée » dans sa nacelle fixée sous le ballon, armée, puis mise à feu.

En même temps, le matin du jour J, l'ordre d'évacuer l'atoll était donné par l'amiral commandant les expérimentations nucléaires, en liaison directe avec le directeur des applications militaires, chaque organisme et/ou service ayant à charge de vérifier une ultime fois la position exacte de son personnel.

Après avoir embarqué le personnel présent sur l'atoll, la flotte recevait l'ordre d'appareiller. L'ambiance était un peu lourde. Nous avions, il est vrai, conscience de vivre un moment historique, sans droit à l'erreur bien sûr ! La bombe était « armée » par une équipe d'artificiers du CEA qui rejoignait ensuite un des deux PC de tir, baptisés Denise et Dindon.

Ces impressionnants, car colossaux, ouvrages en béton étaient situés aux deux extrémités du croissant que formait l'atoll et étaient protégés des effets destructeurs de la bombe par des murs très épais. À l'issue de contrôles renouvelés et d'un dernier survol de l'atoll en hélicoptère, je rendais compte au PC /amiral, lui-même abrité dans un ouvrage bétonné, que le personnel terrestre du site avait été totalement évacué et qu'il n'y demeurait plus âme qui vive (du moins sans protection garantie) en dehors des aviateurs-expérimentateurs militaires, spécialement venus de France » qui, face au



AN - 11 Nuclear Bomb

Dessin d'une bombe nucléaire AN-11, utilisée de 1964 à 1967.

© Tzar/Wikipedia

point zéro, allaient tester l'efficacité du dernier modèle de lunettes anti-flash.

J'avais alors une pensée émue pour les aviateurs chargés de vérifier l'efficacité des nouvelles lunettes ! Je n'ai pas eu connaissance d'accidents ni d'incidents au lendemain de ces expérimentations de lunettes...

Après un ultime survol de l'atoll, nous étions héliportés sur l'un des deux TCD (Transports de Chalands de Débarquement) de notre Marine Nationale, baptisés « Orage » et « Ouragan », avec ma section de protection de légionnaires, à partir des deux *Super Frelons*, un peu vieillissants mais toujours vaillants et volants.

La flotte avait déjà rejoint l'océan, après avoir franchi la passe et son redoutable mascaret, et tournait autour de l'atoll selon un rayon variant de 5 à 80 km, ces distances variables correspondant à la limite des effets dangereux et prévisibles de la bombe. Nous vîmes tirer une fois, une arme a priori de grande puissance ; ainsi, à 55 km de l'atoll et donc du point zéro, nous avons :

– Perçu l'éclair (bien qu'ayant le dos tourné au tir, les yeux fermés et étant équipés de lunettes anti-flash) ;

- Puis senti passer la vague de chaleur (malgré les 30°/35° de la température ambiante extérieure) ;
- Entendu passer l'onde de choc, suivie du fracas assourdissant de l'explosion !

Les autorités du CEA, ainsi que l'inventeur de la bombe tirée ce jour là, prenaient place à la passerelle du TCD, afin d'assister au tir. Jamais je n'ai vu pareil « spectacle », il n'est pas de mots assez forts pour exprimer et décrire ce déchaînement de puissance, de lumière aveuglante et de chaleur, expression du cataclysme absolu à mes yeux, feu et déluge apocalyptique !

Par ailleurs, nous étions entourés pour ne pas dire cernés par des navires de guerre de toutes nationalités, en particulier soviétiques, britanniques et américains.

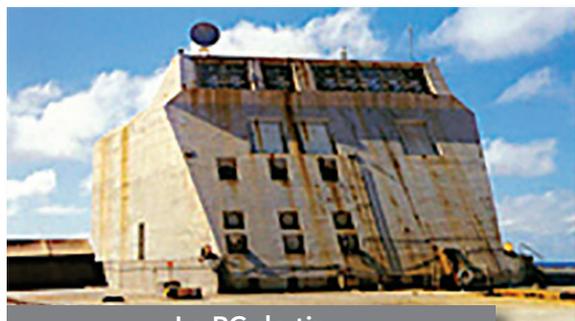
Dès la bombe tirée, ils expédiaient dans le nuage, des sondes destinées à prendre les mesures. Je crois également me souvenir que l'armée de l'air française effectuait des relevés dans le nuage, au moyen d'avions de chasse de type *Vautour*, qui décollaient de la base aérienne de Hao, puis s'y posaient à nouveau pour permettre l'exploitation des résultats et la décontamination des appareils.

J'ajouterai que mon détachement avait aussi en charge le soutien des « expérimentateurs



Gonflage du ballon.

© Général Yves Derville



Le PC de tir.

© Général Yves Derville

militaires », dès le premier jour de la campagne, avec toute leur panoplie de matériels en dotation dans les armées, dont ils étudiaient le comportement face au feu nucléaire.

J'ai pu ainsi observer, juste après les tirs, des chars et autres véhicules blindés de notre armée de terre en partie fondus, en raison de l'extrême chaleur dégagée lors de l'explosion de la bombe, quand ils n'avaient pas été projetés à distance respectable de leur point de stationnement initial !

En fonction des contaminations éventuelles provoquées par les retombées du tir, nous recevions des ordres du SMSR (Service Mixte de Sécurité Radiologique). Ce service, placé sous la responsabilité directe de la DIRCEN, était composé de militaires et de personnels du CEA.

Un plan de nettoyage et de remise en état immédiat du site, permettant la préparation et le déroulement du prochain tir, était alors mis en œuvre, dans les meilleures conditions de sécurité. C'était la phase délicate, car il fallait couler du béton frais sur les surfaces contaminées. Ces travaux s'effectuaient impérativement en tenue « chaude » (tenue de protection NBC), alors que la température extérieure dépassait les 30°, tout en respectant les contrôles systématiques et très stricts de radiométrie du SMSR.

En effet, il ne fallait en aucun cas dépasser la dose de rayonnement maximum autorisée par homme et par jour. Puis, dès la remise en état du site, une nouvelle séquence de tir démarrait, toujours rapidement, car les créneaux météo avec vents favorables étaient de courte durée. Tout retard pris pouvait avoir des conséquences importantes sur le déroulement serré du calendrier de la campagne.

Il y a plus de 45 ans, le 14 septembre 1974 à 14h30, le 63^e et dernier essai nucléaire atmosphérique était effectué à Mururoa. Dès la fin de la campagne, début octobre, le détachement de travaux fut reconstitué sur l'atoll de Mururoa, et reprît l'ensemble de ses missions avec des objectifs sensiblement différents pour 1975, la France ayant désormais « décidé » de procéder à des tirs nucléaires souterrains.

Le CEA débuta ce nouveau chantier de forage des puits. La Compagnie d'Équipement du régiment était chargée de satisfaire tous les besoins en matière de production de béton et la Compagnie de Travaux de rehausser la route qui avait une fâcheuse tendance à s'affaisser par endroit à chaque tir !

J'assistais alors aux premiers forages, selon la méthode dite du puits de pétrole ; un puits



Transfert du ballon sur une barge de tir.

© Général Yves Derville



Le 63^e et dernier essai nucléaire atmosphérique.

© Général Yves Derville

oblique rejoignait, avec une précision millimétrique, le puits principal aux environs de moins 1 200 mètres, dans ce qui allait être la salle ou chambre de tir, là où en quelques fractions de secondes les relevés et prélèvements nécessaires seraient effectués.

Je n'ai pas participé à la campagne de tirs souterrains. Selon les témoignages recueillis, le personnel indispensable au bon déroulement de la séquence devait rester sur place au moment des tirs, ce qui imposa deux sortes d'aménagements gigantesques :

1. La mise sur joints anti-vibrations des principales installations sensibles du site car le tir de la bombe pouvait entraîner de très violentes et imprévisibles secousses sismiques aux effets comparables à ceux d'un tremblement de terre ;
2. La construction, autour de l'atoll, d'un mur protecteur, afin d'éviter qu'une lame de fond consécutive à l'ouverture d'une brèche sous la mer ne fasse surface, puis balaie l'atoll en emportant personnel et infrastructure sur son passage ;
3. Enfin, des plateformes rehaussées et montées sur joints anti-vibrations furent également élevées en certains points pour accueillir, le jour J, tout ou partie du personnel présent sur le site.

Si je ne devais retenir de cette passionnante aventure qu'un seul enseignement,

j'affirmerais, sans hésiter, que ma responsabilité de lieutenant fut largement engagée pendant ces cinq mois ! Mieux encore le jeune officier que j'étais, chef de ce détachement unique en son genre, pense avoir eu à faire face, en sa qualité de chef de corps quelque 17 ans plus tard lors de la guerre du Golfe, à des responsabilités, certes préoccupantes, mais moins lourdes à porter au quotidien que celles vécues à Mururoa pendant ces cinq mois de la campagne des tirs nucléaires aériens !

Février 1975, je quitte l'atoll avec les honneurs civils et militaires et le sentiment du devoir accompli !

Général Yves DERVILLE

Note de l'auteur : J'ai rédigé, de mémoire, ce court récit, 45 ans après les faits, au titre de mes souvenirs divers. J'ai été marqué à vie par l'intensité de ces événements. Il est vraisemblable que mon récit, qui date de 2018, comporte des inexactitudes et/ou erreurs qui n'échapperont pas au lecteur averti.

Nota : Le Général Yves Derville, auteur de ce témoignage, est parti pour son dernier bivouac le 1^{er} mai dernier, au lendemain de l'anniversaire du combat de Camerone. Une forme de clin d'œil du Général Yves Derville qui a déroulé le plus clair de sa carrière dans les rangs de la Légion étrangère. Chef de corps du 2^e Régiment Étranger d'Infanterie, il avait participé à la tête de son régiment à l'opération Daguet, il y a trente années de cela, et à la conquête du verrou d'As-Salman.

Officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite, titulaire de la Croix de guerre des TOE avec palme, de la Croix de la Valeur militaire et de la Croix du combattant, il a servi les armes de la France avec Honneur et Fidélité trente-six années durant.

Une nouvelle secrétaire d'État pour les anciens combattants



Patricia Mirallès, née le 22 août 1967 à Montpellier (Hérault), est fille de rapatriés d'Algérie. Elle grandit dans les quartiers du Lemasson et Croix d'Argent, à Montpellier. En février 2021, sa proposition de résolution « portant reconnaissance et accompagnement des personnes atteintes de covid-long » est adoptée à l'unanimité par

l'Assemblée nationale. En juin 2021, elle est nommée rapporteure pour la commission de la Défense nationale et des forces armées de la mission d'information relative à la « préparation à la haute intensité » avec le député de Seine-et-Marne, Jean-Louis Thiériot. Le rapport est publié le 17 février 2022. Le 20 septembre 2021, elle présente le projet de loi « portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français ».

La Fédération Nationale André-Maginot lui adresse ses félicitations pour sa nomination à ce poste de responsabilités, si important pour nous anciens combattants, et l'assure de sa complète coopération.

Nouveautés pour les droits des anciens combattants

La Commission de Défense des Droits de la FNAM vous informe de deux avancées notoires au profit du monde combattant :

Demi-part fiscale

Attribution de la demi-part fiscale par un conjoint d'ancien combattant décédé avant l'âge de 65 ans. Lorsque l'ancien combattant décédait avant l'âge de 65 ans, son conjoint ne percevait pas l'avantage d'attribution de la demi-part fiscale aux conjoints survivants alors que décédé après 65 ans il percevait cet avantage.

Aussi a-t-il été demandé que la demi-part fiscale accordée aux conjoints de 74 ans soit attribuée à tous les conjoints survivants quel que soit l'âge du décès de leur époux. Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est chose faite. La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (article 158) a modifié le Code général des impôts, notamment en ce qui concerne le bénéfice de la demi-part fiscale attribuée aux veuves d'anciens combattants. À partir du 1^{er} janvier 2021, les conjoints survivants de 74 ans et plus pourront prétendre au maintien

ou à l'obtention de la demi-part fiscale supplémentaire sur l'impôt sur le revenu, dans les conditions suivantes :

- Le conjoint avait bénéficié de la demi-part fiscale supplémentaire, octroyée à partir de 74 ans au titulaire de la carte du combattant qui en fait la demande. Cette condition d'attribution, déjà en vigueur, est maintenue. Dans ce cas, c'est bien l'octroi de l'avantage fiscal à un époux (l'ancien combattant) qui bénéficie à l'autre en cas de décès du bénéficiaire ;
- Le conjoint avait bénéficié, de son vivant, de la retraite du combattant. C'est cette condition qui est nouvelle. Dans ce cas, c'est la perception de la retraite du combattant (pour rappel attribuée à partir de 65 ans sur demande expresse du ressortissant) qui ouvre droit, en cas de décès du bénéficiaire, à l'octroi d'une demi-part fiscale supplémentaire pour son conjoint. Pour la mise en œuvre de cette mesure, il convient de savoir les points suivants : Dans les deux cas, les conjoints décédés doivent être âgés de 74 ans ou plus pour formuler leur demande ;
- Faire établir par l'ONACVG du département de résidence les attestations de perception de la retraite du combattant nécessaires ;
- **Toutes les demandes devront être formulées directement auprès du service des impôts des particuliers de votre domicile, seul service compétent en la matière.** Les modifications peuvent également être effectuées en ligne sur www.impots.gouv.fr, rubrique « Votre espace particulier ».

Droits à une reconnaissance de la Nation en faveur des Français rapatriés

Cette reconnaissance de la Nation en faveur des Français rapatriés – Article 6 de la Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 – savoir :

- I. Une allocation de reconnaissance est versée, sous condition d'âge, en faveur :
 1. Des anciens harkis, moghaznis et personnels des diverses formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie, qui ont fixé leur domicile en France ;
 2. Aux conjoints ou ex-conjoints survivants, non remariés ou n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, des personnes mentionnées au 1°.

a été revalorisée dernièrement

II. La perception de l'allocation de reconnaissance peut prendre la forme, au choix du bénéficiaire :

1. D'une rente viagère dont le montant annuel est porté à 8 390 € par an à compter du 1^{er} janvier 2022 défini par l'Arrêté du 21 décembre 2021 pour les bénéficiaires ayant opté pour le seul versement d'une rente annuelle ;
2. D'une rente viagère annuelle dont le montant de l'allocation de reconnaissance est porté à 6 100 € à compter du 1^{er} janvier 2022 (Arrêté du 21 décembre 2021) pour les bénéficiaires ayant opté pour le maintien de l'allocation et le versement d'un capital et d'un complément de capital. Concernant cette demande, il est conseillé de **contacter l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) du département de résidence** pour constituer un dossier de demande d'allocation de reconnaissance de la Nation si les conditions sont remplies.

M. Mayens, notre doyen

M. Marcel Mayens est résident à l'EHPAD de la Fédération Maginot à Neuvy-sur-Barangeon depuis 2017, c'est un homme du sud à l'accent marqué et au pas décidé. Il aime le contact avec les autres et cherche à se rendre utile chaque fois que cela est possible, c'est quelqu'un de dynamique et de chaleureux.

Marcel est né à Toulouse le 12 février 1922 d'une maman institutrice et d'un papa mécanicien sur locomotive à vapeur. Son envie, son rêve c'est l'aviation, il collectionne les posters et les images de Jean Mermoz et Maryse Bastié.

L'année 1939 sonne les 17 ans de Marcel et son engagement, pour quatre ans, dans l'armée de l'air. Il fait ses classes puis est affecté à Aulnas en qualité de radio.

La guerre sonnant aux portes du pays, Marcel s'engage comme volontaire, il sera affecté à Belleville-sur-Allier au service de la Sécurité Aérienne Publique. Il assurera des surveillances nocturnes afin de prévenir la population civile d'éventuels bombardements.

Puis Marcel rencontre Élise, qui deviendra sa marraine de guerre puis son épouse.

Le 27 décembre 1944 Marcel, sergent, est affecté à la 2^e DB. Il part alors avec Élise en Allemagne, toujours comme radio. C'est lors de ce premier voyage qu'ils auront le bonheur d'accueillir Anne-Marie, leur premier enfant.

Pour Élise et Marcel la vie en Allemagne s'organise mais un nouveau voyage les attend. Le commandement décide d'envoyer Marcel en Indochine. Il sera affecté à la base d'Hanoï où il aura la direction de la formation de toutes les solutions de la base.

Son groupe de transport était équipé de JU52 dont il se plaisait à dire « qu'on les avait piqué aux Allemands ». Ce sera donc à bord de ces avions, surnommés « Toucan » que Marcel réalisera de nombreuses missions qui se concluront

souvent d'une manière originale.

Marcel fit deux séjours en Indochine totalisant 87 missions de guerre. Il obtient une citation à l'ordre de l'Armée, la Croix de guerre TOE avec palme et la Médaille militaire.

Après sa carrière militaire, Marcel prend les fonctions de chef des transmissions au centre d'essai en vol de Brétigny-sur-Orge. À ce poste, il a l'opportunité d'effectuer les suivis des essais atomiques français dans le Sahara et à Mururoa. Il aura volé sur le Concorde ou l'AWACS alors qu'ils effectuaient leurs premiers essais en vol.

Marcel Mayens est un homme fort occupé, à la fois par sa vie professionnelle mais aussi par sa vie de famille puisqu'il a eu le bonheur d'accueillir Françoise en 1958 et André en 1963. Et comme Marcel n'est pas un homme à reculer devant la tâche et l'attention portée à ses semblables, il est élu maire de Railleu pendant 19 années et laisse une empreinte indélébile sur son village dont il deviendra maire honoraire.

En 1994, il reçoit l'Ordre National du Mérite. Vient l'année 2017 et son entrée dans notre EHPAD, celui qu'il a choisi et qui résonne avec ses propres valeurs. En février 2022, nous avons donc fêté avec éclat ses 100 ans.

Notre EHPAD est un lieu de vie, un lieu de passage et de rencontres. Nous remercions Marcel Mayens et tous ceux qui, comme lui, ont l'opportunité de raconter leur destin, leur histoire. Il est important de recueillir les témoignages sur ces vies pleines de richesses et de les transmettre. Merci Marcel !



DIRECTION DE L'EHPAD

À ceux qui ont donné une part de vie en Afghanistan

Jusqu'au 29 octobre 2022

Château de Vincennes

Rendez-vous au Service historique de la Défense pour découvrir l'exposition « À ceux qui ont donné une part de vie en Afghanistan » réunissant des photographies et des textes de vétérans blessés en opérations durant les 20 ans d'engagement français. En appui de ce projet réalisé par l'association d'entraide militaire ESCALE (Espace Social Cogéré d'Accompagnement et de Lien vers l'Emploi), le Service historique de la Défense présente « Mémoires d'Afghanistan », une sélection de documents sur l'Afghanistan des origines au XX^e siècle.

L'exposition, présentée du 7 juillet au 29 octobre 2022 au Pavillon du Roi du Service historique de la Défense (Château de Vincennes), est accessible en visite libre.



Mémoires d'Afghanistan

Service historique de la Défense

Château de Vincennes - Pavillon du Roi

7 juillet - 29 octobre 2022



ENTREE GRATUITE

www.servicehistorique.sga.defense



Combattants de Bir Hakeim

Jusqu'au 19 septembre 2022

Musée de l'Armée – Historial Charles de Gaulle, aile Orient

Billet d'entrée au musée



À l'occasion des 80 ans de la bataille de Bir Hakeim et en partenariat avec la Fondation de la France Libre, le musée de l'Armée fait redécouvrir la place majeure de ce fait d'armes de la 1^{re} brigade française libre du général Koenig sur les armées italienne et allemande de l'Afrika Korps. Une sélection d'œuvres originales exceptionnellement sorties des collections du musée de l'Armée et du musée de l'Ordre de la Libération rappelle l'héroïsme de ces combattants qui, au cœur du désert libyen, remirent les armes françaises à l'honneur deux ans après le désastre de 1940. Volontaires français et

légionnaires natifs de toutes les régions de l'Empire colonial – de l'Afrique Équatoriale à la Polynésie – souvent très jeunes et parfois sans expérience du combat, ils sont 3 723 combattants à défendre la position de Bir Hakeim en Libye du 27 mai au 10 juin. Dans la nuit du 10 au 11 mai, ils réussissent à rompre l'encerclement et à rejoindre les lignes anglaises

40 ans de l'association des anciens d'Écorcheboeuf



LES ANCIENS D'ECORCHEBOEUF
Engagés Volontaires du 6^e Bataillon de Marche de Normandie
1^{re} Compagnie

**40 ans d'association
et ses origines** 1982 - 2022

Nos résistants en 39-45

EXPOSITION
les 26 - 27 - 28 août 2022
de 10h à 18h
Croixdalle (76)
Salle municipale
Entrée gratuite

Vernissage le 25 août
à 19h00
à l'issue de la commémoration aux stèles
et monument aux morts

avec le soutien de :
Fédération Nationale André Maginot
Comité des Associations Patriotiques du Pays Neuchâtelois
Groupement National des Réfractaires et Maquisards
Mairie de Croixdalle

Pour tout renseignement, merci de s'adresser à l'association organisatrice : ecorcheboeuf.asso@gmail.com

**CA CRÉDIT AGRICOLE
ATLANTIQUE VENDÉE**

À l'occasion de ses 40 années d'existence, l'association les Anciens d'Écorcheboeuf, née de ses engagés volontaires de la Résistance et dans les Forces Françaises de l'Intérieur, se donne une bien modeste mission : Le devoir de mémoire. Mieux comprendre : Qui était ce réfractaire, ce maquisard, sa vie de clandestin, ses actions, ses privations, les représailles qu'il encourait et les risques qu'il faisait prendre à ceux qui le soutenaient ?

Cet évènement sera marqué par une exposition les 26, 27 et 28 août 2022 à la salle des fêtes de Croixdalle (76), de 10h à 18h. Des animations viendront ponctuer ces journées.

Plus d'informations : ecorcheboeuf.asso@gmail.com

Femmes photographes de guerre

Musée de la Libération de Paris, Musée du général

Leclerc, Musée Jean Moulin

Téléphone : 01 71 28 34 70

Découvrez les œuvres de huit femmes photographes reconnues qui ont couvert 75 ans de conflits internationaux, des années trente aux guerres les plus récentes : Lee Miller (1907-1977), Gerda Taro (1910-1937), Catherine Leroy (1944-2006), Christine Spengler (née en 1945), Françoise Demulder (1947-2008), Susan Meiselas (née en 1948), Carolyn Cole (née en 1961) et Anja Niedringhaus (1965-2014).

À l'aide d'une centaine de documents, plus de 80 photographies, ainsi qu'une douzaine de journaux et de magazines originaux, l'exposition « Femmes photographes de guerre » met en évidence l'implication des femmes dans tous les conflits, qu'elles soient combattantes, victimes ou témoins.

DOSSIER DE PRESSE

8 mars - 31 décembre 2022

**FEMMES
PHOTOGRAPHES
DE GUERRE**

Lee Miller, Gerda Taro, Catherine Leroy,
Christine Spengler, Françoise Demulder, Susan Meiselas,
Anja Niedringhaus, Carolyn Cole



Musée de la Libération de Paris
musée du général Leclerc
musée Jean Moulin

Réservation conseillée sur
museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr
Place Denfert-Rochereau, Paris
#FemmesPhotographesDeGuerre

En partenariat avec : 

Note à l'attention des présidents

Nous rappelons aux présidents de nos groupements qu'ils ne bénéficient que d'une seule parution par an dans la revue ; le texte étant limité à **1 200 caractères espaces compris** et une photo de bonne qualité (imprimée sur papier photo brillant ou en haute résolution). Les photos sur papier simple ou de mauvaise qualité ne pourront pas être exploitées. Une parution supplémentaire est possible pour rendre hommage à un président de groupement disparu. Par ailleurs, les parutions sur notre site internet sont illimitées (textes de 4 000 caractères et quatre photos), la nouvelle parution venant remplacer l'ancienne.

Par courrier postal comme par courrier électronique, les documents doivent être adressés à la rédaction de *La Charte* (lacharte@maginot.asso.fr), accompagnés d'une demande explicite de parution contenant l'accord du président du groupement.

Les comptes rendus des assemblées générales sont à adresser directement au secrétariat général.

Nous remercions nos présidents de bien vouloir se conformer à ces quelques règles qui faciliteront la transmission et la parution des documents.

Les présidents, vice-présidents et secrétaires généraux qui ont une adresse email peuvent la communiquer à la rédaction de *La Charte* : lacharte@maginot.asso.fr

GR 10

ASSOCIATION NATIONALE
DES PERSONNELS MILITAIRES
FÉMININS CARPIQUET DIEPPE

Présidente : Mme Élisabeth Standaert
Adresse : 52 route de Longy
28250 Senonches



Marie-Françoise Le Bouleur, adhérente et administratrice de la FNAM représentant le président fédéral, nous a présenté les activités de la Fédération sur les-

quelles elle intervient.

Une autre adhérente, Marie-Pascale Allier, a présenté l'action de UNEO et SOLIDARM, information appréciée par les participantes. L'après-midi a été consacrée à une visite de Rochefort et un passage de la Charente sur le pont transbordeur. Et bien sûr la journée a été clôturée par un somptueux repas de gala.

On se retrouve au plus vite. Contact : Elisabeth Standaert 06.64.90.10.36.

Notre groupement a enfin réussi à organiser son assemblée générale cette année. Après un RDV manqué en 2020 à cause du virus, après une assemblée générale en 2021 par courrier, 80 adhérentes et quelques conjoints se sont retrouvés le 2 avril au Cercle Interarmées Martrou de Rochefort en Charente-Maritime. La présidente Élisabeth Standaert, la trésorière Ghislaine Lecointe et la secrétaire Evelyn Guillemet ont fait le point des activités et des finances, et ont présenté une projection sur les années à venir.

Élisabeth STANDAERT

Groupements

GR 16

UNION DES ASSOCIATIONS
PATRIOTIQUES DE LA PORTE
DES MAURES

Président : M. François Salaun
Adresse : Maison des associations
patriotiques – Quai Gabriel Péri
83980 Le Lavandou



et participé à tous les combats de son unité jusqu'à la fin de la guerre.

Titulaire de deux citations, Médaillé Militaire, mobilisé dans les UT en Algérie de 1955 à 1961.

Le 8 mai dernier, au cours de la traditionnelle cérémonie de commémoration de la capitulation de 1945 à Bormes-les-Mimosas, notre président national, le général Robert Rideau, a remis les insignes de Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur à notre vice-président Pierre Velsch, ancien Commando d'Afrique.

Après son rapatriement forcé en France métropolitaine, il a continué à servir sa patrie par ses engagements associatifs et ses interventions dans les établissements scolaires qui voulaient bien l'inviter. Honoré et fier de cette récompense, Pierre nous a toutefois rappelé qu'elle honorait aussi tous ses camarades tombés au combat.

Le groupement aussi est honoré et fier de son héros.

Né à Kouba en Algérie le 27 mars 1926, Pierre Velsch s'est engagé à 17 ans. Il a débarqué au Rayol-Canadel le 14 août 1944

François SALAÜN

GR 87

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
AUDOISE ANDRÉ-MAGINOT DES
ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE

Président : M. Alain Vaissière
Adresse : 14 chemin de la Vieille
Fontaine
11170 Villesequelande



M. Alain Vaissière, président, ainsi que de M. Joseph Lopez, président d'honneur et administrateur de la FNAM, qui a porté le dossier auprès de la commission de solidarité de la FNAM.

Le monument aux Morts fait peau neuve

C'est à l'entre-deux guerres que fut inauguré le monument aux Morts de notre commune. C'est rassemblé autour de lui que la population assiste aux diverses commémorations nationales.

Si ce monument est si bien restauré aujourd'hui, nous le devons à notre association, affiliée à la FNAM. Rien n'aurait été possible sans l'investissement et la persévérance de ses adhérents mais surtout de

rité de la FNAM.

Ce qui fait la particularité des monuments aux Morts français, c'est que ce sont les familles qui ont organisé dans chaque village, souvent sans intervention de l'État, la mise en place de tels monuments.

Notre monument est ainsi restauré, nettoyé, et éclairé la nuit des couleurs de notre drapeau. Il est dorénavant porteur d'un mât. Les couleurs françaises flottant haut lors des cérémonies sont le meilleur symbole du devoir de mémoire.

Alain VAISSIÈRE

GR 118

AMICALE DES ANCIENS DU
129^e RI ET SYMPATHISANTS

Président : M. Jacky Masset

Adresse : 1 rue de Verdun

02250 Housset

Lors de la cérémonie du 26 mars à Antheuil-Portes, dans le cadre de la mission de Référent Régional départements 02 et 60 de la FNAM, notre président a remis à Mme Pinsson du collège Paul-Éluard de Noyon (60400) pour son voyage dans le cadre de la CDSG, la subvention de la FNAM en présence du DMD adjoint, le Lt colonel Patrick Rouille.

Lors de la cérémonie, de nombreuses personnalités politiques et militaires dont le 144^e RI, le 173^e RI et Picardie-Mémoire étaient présentes.



Un concert a eu lieu à Noyon le 26 mai par la musique de l'infanterie de Lille (43^e) pour clore l'année pédagogique de la Classe Défense et Sécurité Globales (CDSG) de Noyon.

Jacky MASSET

GR 149

ASSOCIATION DES ANCIENS
COMBATTANTS DU
MINISTÈRE DES FINANCES

Président : M. Bernard Poussin

Adresse : Ministère de l'Économie

et des Finances 139 rue de Bercy

Teledoc 000

75572 Paris Cedex 12

Cérémonie du 8 mai 1945 à Bercy

La cérémonie s'est tenue le 6 mai 2022 au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance en présence de M. Olivier Dussopt, ministre délégué en charge des comptes publics, M. Christian Piquet, vice-président, représentant le président fédéral de la FNAM, M. Olivier Macquet, président de l'association Vétérans-OPEX, la Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers, la directrice générale des



Douanes, et notre président Bernard Poussin.

Trois gerbes ont été déposées devant les stèles des agents des Finances et de l'Industrie morts pour la France. Après une minute de silence et *La Marseillaise*,

notre président a prononcé un discours insistant sur la transmission de la mémoire à la jeune génération.

M. Dussopt a notamment répondu dans son allocution : « Ici-même, dans la Grande Maison de Bercy, tant de nos prédécesseurs, de nos aînés, ont été marqués dans leur chair et dans leur mémoire par la longue nuit de la guerre. [...] Aujourd'hui, aux frontières de l'Europe, la guerre et la barbarie se sont réveillées [...]. La conscience aiguë du présent donne au travail de mémoire un relief particulier. »

Groupements

GR 152

ASSOCIATION DES ANCIENS
COMBATTANTS FRANCO-
AMÉRICAINS

Présidente : Mme. Marie-France Rodgers
Adresse : 4 bis Grande Rue
89340 Villeblevin



Notre 25^e assemblée générale s'est tenue le 3 avril 2022 pour la dernière fois avec regret au domaine de la Grande Garenne.

Avant le début de la réunion, nous avons accueilli notre garde d'honneur et les deux drapeaux de notre association qui ont été déposés au pied de l'estrade de la salle Saint-Exupéry.

La présidente a remercié les 80 personnes présentes dont une douzaine de délégués départementaux et une vingtaine de drapeaux.

À l'issue de nos travaux, nous avons procédé protocolairement à la remise d'un drapeau américain à Pascal Bulois, délégué AACFA Eure-et-Loir, présent aux cérémonies de commémorations du débarquement de Normandie. Cette bannière étoilée avait été offerte par le commandant Rodgers au domaine de la Grande Garenne lors de notre première AG en 1997.

Puis nous sommes partis en cortège, porte-drapeaux en tête, vers la stèle André-Maginot, pour le lever des couleurs et le dépôt de gerbe AACFA par la présidente Marie-France Rodgers, le vice-président Michel Guenot et M. Henri Remondet, fidèle adhérent depuis 1996.

Marie-France RODGERS

GR 173

LES ANCIENS DU 151/1 –
SECTION DE L'EST

Président : M. Armand Santgerma
Adresse : 11 lot. Champ Monsieur
57100 Charny-sur-Meuse



Cérémonie du 7 juin 2022 à Thierville-sur-Meuse

Chaque année l'Association des Anciens du 151^e RI commémore la mémoire du maréchal de Lattre devant sa stèle. À la dissolution du régiment en 1997, la stèle a été confiée à la garde de la mairie de Thierville-sur-Meuse.

En 2019, le drapeau est sorti du château de Vincennes pour être confié au CFIM 151 de Thierville. La période COVID a vu toutes les cérémonies annulées. Cette année fut particulière car c'était la première fois qu'elle se déroulait en présence du drapeau du 151^e RI et du chef de corps le Lt.-col. Vlachos. On

notait également la présence de Mme Carriou, députée de la circonscription, de MM. Antion, maire de Thierville-sur-Meuse, et Hazard, maire de Verdun, du colonel Schwindt, administrateur de la FNAM et de son

épouse. La Fondation Maréchal de Lattre était représentée par M. Philbert Carrelet de Loisy, vice-président.

L'après-midi, une cérémonie commémorative à la mémoire du Lt. Jean Carrelet de Loisy, MPLF au cours de la libération de Mulhouse en 1944, s'est déroulée devant le monument du Fretisson dans le quartier du 1^{er} Chasseurs où son neveu a déposé une gerbe. Le commandant Poixblanc représentait le chef de corps du 1^{er} Chasseurs.

GR 217

AMICALE DU 34^e RI

Président : François Revel

Adresse : 40250 Lamothe

Le 34^e RI à la caserne Bosquet de Mont-de-Marsan

Notre groupement a tenu son assemblée générale le 7 mai, à la date la plus proche de l'événement dont le souvenir la rassemble chaque année : la prise du plateau de Californie devant Craonne, les 5 et 6 mai 1917. Ce soir-là, après 36 heures de combat, 1 138 hommes manquaient à l'appel.

Comme toujours, le rassemblement a été honoré par la présence du maire de la cité, fidèle soutien du Musée du 34^e RI, et des autorités régionales, départementales ainsi que du directeur de l'ONACVG-40 et du délégué militaire départemental.



Sur le mur de façade du musée, à la caserne Bosquet, construite pour le 34^e RI en 1876, deux plaques de marbre rappellent depuis 80 ans la part prise par le régiment des Landes aux deux guerres mondiales. Le 7 mai 2022, un ancien du 34^e RID et le maire de Mont-de-Marsan ont dévoilé une troisième plaque, voulue beaucoup plus modeste, portant simplement l'inscription : « Le régiment de réserve des Landes, 34^e Régiment d'Infanterie Divisionnaire, redevenu 34^e Régiment d'Infanterie en 1979, occupa la caserne Bosquet de 1946 à 1997 ».

Transmise par une longue chaîne associative depuis 1902, la mémoire du 34^e RI s'inscrit dans le marbre des hommes, portant témoignage que son âme est toujours vivante.

GR 246

ASSOCIATION DES ANCIENS DU 1^{er} RÉGIMENT D'INFANTERIE

Président : M. Didier Renaud

Adresse : Mairie

18200 Saint-Amand-Montrond



Notre congrès a eu lieu les 12 et 13 septembre en présence de la 2^e compagnie du 1^{er} RI, du colonel Uchida et de la fanfare du 6^e Régiment de Génie d'Angers.

Nous avons pu honorer la mémoire des anciens du 1^{er} RI, tombés dans la région en 1944. Les cérémonies à Saint-Amand-Montrond ont eu lieu le 13 septembre en présence du général Laval, DMD du Cher, du colonel Uchida, du député M. Kervran et de M. Riotte, maire de Saint-Amand-Montrond. Cette année, nous avons mis à l'honneur un ancien légionnaire qui, pendant la Résistance

avait adhéré au 1^{er} RI, le sergent-chef Wassong, vainqueur du « camion rouge » mais blessé de toutes parts (livre *Les Bandes de Picardie* en vente à l'association). La fille du sergent-chef Wassong était présente

aux cérémonies.

Au monument aux Morts, présence d'une délégation des soignants de l'hôpital de Saint-Amand-Montrond. Nous leurs avons rendu hommage pour leur dévouement pendant la pandémie.

L'après-midi : assemblée générale. Des adhérents ont été élus au conseil d'administration. Lecture du rapport moral et financier. Proposition des manifestations 2022 et projets.

Didier RENAUD

DEUIL

GR 143

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DÉPARTEMENTALES D'AC ET
ANCIENS MILITAIRES DE LA SNCF

Décès de Gérard Dumontet, président du Gr 143

Le président de notre groupement nous a quittés le 4 décembre 2021.

Appelé, puis maintenu en Algérie, au 31^e Groupe vétérinaire de novembre 1957 à février 1960, Gérard Dumontet fera ensuite toute sa carrière à la SNCF.

Il s'engage dans la vie associative dès 1970, notamment à la FADAC, dont il deviendra le président en 2001, et à la mutuelle générale



des cheminots dont il sera le président départemental.

M. Dumontet était toujours présent pour assister les personnes en difficultés, prendre des nouvelles des malades ou encore rendre hommage aux disparus.

Son sourire et sa gentillesse resteront gravées dans les mémoires, de même que son accueil chaleureux et sa convivialité lors des assemblées générales du groupement.

Titulaire de la croix du combattant, de la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Algérie, c'est en 2015 que Gérard Dumontet reçoit les insignes de chevalier dans l'Ordre national du Mérite des mains du général Gueguen, délégué militaire de l'Essonne.

Nous vous souhaitons un beau parcours au milieu des étoiles.

DEUIL

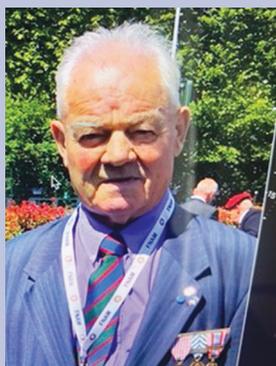
GR 190

SECTION FÉDÉRALE ANDRÉ-
MAGINOT DE LA CHARENTE

Décès de Michel Merle, président du Gr 190

Les obsèques de notre camarade et ami Michel Merle (88 ans) se sont déroulées le 10 juin en l'église de Baignes (16300) en présence de sa famille, des habitants de la commune et des compagnons d'arme. De nombreux drapeaux d'associations ont formé une haie d'honneur

Né le 8 mai 1934, serrurier d'art, formé par le compagnonnage, il est appelé le 15/06/1955, affecté au 403^e régiment d'Artil-



lerie d'Afrique. Il embarque à Marseille le 22/04/1956 pour débarquer à Alger le 23/04/1956, rejoint le 3/65^e Régiment d'Afrique à Blida et participe à de très nombreuses opérations. Michel est nommé brigadier puis brigadier-chef le 16/02/1956. Il est renvoyé dans ses foyers le 27/08/1957.

Ses fonctions de président de l'UDAC Charente pendant 24 ans, président des AC du canton de Baignes depuis sa formation, président de la Section Fédérale GR 190 depuis 11 ans et président de sa section régimentaire depuis 14 ans démontrent son dévouement, sa disponibilité, son esprit de solidarité ainsi que sa gentillesse qui sont appréciés de tous ses compagnons.

Le groupement adresse ses sincères condoléances à son épouse, ses enfants et petits enfants

Adieu Michel, repose en paix.

ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ-MAGINOT

ISSN 1269-472X

La Charte

93^e ANNÉE

HORS-SÉRIE N° 1 2022



**88^e CONGRÈS DE LA F NAM
À SAINT-ÉTIENNE**

88^e congrès de la FNAM à Saint-Étienne

Cette année, notre 88^e congrès s'est déroulé à Saint-Étienne, les 1^{er} et 2 juin 2022 et a réuni 135 représentants.

À ces participants, venaient s'ajouter des personnalités civiles et militaires dont M. Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, Mme Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'ONAC, M. Jean-Michel Mis, député de la Loire, Mme Aline Mouseghian, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, M. Jordan Da Silva, conseiller départemental délégué représentant le président du département de la Loire, Mme Catherine Seguin, préfète de la Loire, M. Robert Karulak, vice-président de Saint-Étienne Métropole et conseiller municipal délégué, M. Julien Fargettas, directeur départemental de l'ONAC de la Loire, M. André Rety, président de la section Rhône-Auvergne-Sud-Bourgogne de l'AMGYO, et le général Georges Lebel représentant l'UNC.



M. Cautier, président
du Gr 71.

de sa région avant de souhaiter un bon séjour.

L'assemblée générale, animée par M. Thierry Lefèbvre, a débuté par le mot de bienvenue de M. Georges Cautier, président du Gr 71 (Section fédérale André-Maginot d'Auvergne). Il a évoqué les attraits



M. Perdriau, maire
de Saint-Étienne.

M. Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, a ensuite prononcé une allocution et souhaité un bon congrès.

Le général Robert Rideau, président de la FNAM, a ouvert la séance évoquant notamment le rapport des anciens combattants à Saint-Étienne par sa manufacture d'armes et insistant sur la réalité de la guerre en Ukraine.



Le secrétaire général, Daniel Standaert, a ensuite présenté le rapport moral et d'activité 2021.



Suivait le trésorier général, Michel Preud'homme, pour le rapport de gestion de l'année 2021 et le budget prévisionnel 2022.





Jacques Sonnet, président de la commission financière, a présenté le rapport financier.



Mme Véronique Peauccelle-Delelis, directrice générale de l'ONAC, a ensuite prononcé son allocution.

MM. Esteve, président de la commission de contrôle, et Bellaïche, commissaire aux comptes, ont pris la parole et approuvé le rapport financier.



La journée s'est terminée par la cérémonie d'hommage sur le parvis du centre des congrès.



En milieu de matinée a eu lieu le vote pour le renouvellement du conseil d'administration de la FNAM, un second tour s'est déroulé en début d'après-midi afin d'attribuer les deux postes restants.

Est ensuite venu le moment de voter les résolutions, qui ont toutes été adoptées.

L'après-midi a débuté par le rapport du président de la commission des droits, M. Francis Barbier, la présentation des motions et le vote de ces dernières.



Durant la matinée du jeudi 2 juin, les présidents de commission ont présenté leurs activités de 2021 et répondu aux questions du public.



Le prochain congrès se tiendra les 21 et 22 juin 2023 à Tours (37).

Discours de bienvenue de M. Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne



Extraits

Vous êtes, Mesdames et Messieurs, réunis aujourd'hui à Saint-Étienne pour votre 88^e Congrès [...]. (...)

Tous ceux qui assistent aux commémorations que j'ai l'honneur de présider avec Madame la Préfète, connaissent mon attachement à l'histoire, à la transmission aux plus jeunes et une totale déférence pour ce que vous représentez comme valeur de courage et d'abnégation pour notre Patrie. (...)

Depuis mon élection en 2014, j'ai souhaité que les commémorations départementales et municipales revêtent une solennité qui s'était édulcorée petit à petit.

Je l'ai fait pour vous, pour ce que vous représentez et aussi rappeler aux passants l'importance de ces moments de recueils. J'ai souhaité aussi accentuer la mise en valeur des monuments aux Morts. (...)

J'ai voulu aussi plus de reconnaissance pour les anciens combattants. C'est dans cet esprit que j'ai proposé la gratuité des transports en commun pour les anciens combattants ainsi qu'à leurs veuves, sur l'ensemble du réseau de l'agglomération stéphanoise, dès janvier 2015. Les pupilles de la Nation bénéficient du même dispositif désormais. Vous l'avez compris, comme la Fédération nationale André-Maginot, fondée en 1888, nous partageons, ici, à Saint-Étienne les mêmes valeurs de solidarité, d'entraide et, surtout, nous entretenons la mémoire de tous ceux qui, hier comme aujourd'hui, défendent les valeurs de la République, parfois, au péril de leur vie.

C'est donc un honneur, mon Général, de recevoir votre délégation [...] à Saint-Étienne. Un honneur et une fierté car nous œuvrons tous pour une même et noble cause : la reconnaissance de la Nation envers nos soldats, résistants, femmes et hommes de l'ombre qui ont combattu et combattent encore pour notre liberté. (...)

Et nous mesurons tous, lorsqu'au pied du monument nous entendons résonner la sonnerie *Aux Morts*, ce que le présent doit au passé pour mieux construire un monde en paix, humaniste et généreux. Longue vie à la Fédération nationale André-Maginot !

Discours d'ouverture du général Robert Rideau, président fédéral de la FNAM



Extraits

Merci aux Stéphanois, merci à vous Monsieur le maire d'avoir bien voulu accueillir avec beaucoup de chaleur en votre cité le 88^e Congrès de la Fédération Maginot. (...)

Pour les anciens combattants, ces vétérans de toutes les guerres, qu'ils soient foots ou non, Saint-Étienne a un tout autre sens. Saint-Étienne est pour eux le synonyme d'une fidèle compagne, dont ils ne se séparaient jamais, qu'ils bichonnaient car ils savaient qu'ils pourraient lui devoir la vie. Au fil des ans, ces fidèles compagnes ont porté les doux nom de Mas 36, Mas 49/56 ou FAMAS, l'acronyme Mas rappelant s'il en était besoin qu'elles avaient vu le jour dans la célèbre manufacture d'armes de Saint-Étienne.. d'où l'attachement qu'ont tous les vieux briscards pour Saint-Étienne. (...)

Cette année, en ce soixantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, on assiste avec tristesse à l'inexorable disparition de

cette 3^e génération du feu. Le 16 octobre prochain, un hommage national leur sera rendu. La cérémonie de demain après-midi leur sera tout spécialement dédiée.

Si la FNAM a le devoir de se souvenir elle a aussi celui impérieux de transmettre et de se projeter dans l'avenir. (...)

Cette dernière [la Solidarité] se manifeste aujourd'hui avec force par son engagement aux côtés des armées et de l'Éducation nationale pour développer le lien armée-nation au travers notamment du soutien aux classes de défense, des cadets de la défense, des rallyes citoyens. Elle est aussi très présente auprès de ses compagnons d'armes, d'hier et d'aujourd'hui, en participant au financement de grandes actions envers nos blessés, nos orphelins, le service de santé des armées. S'agissant de la Mémoire elle est un précieux soutien au développement de ces lieux de mémoire que sont les grands musée militaires tels celui de l'Armée aux Invalides ou des Troupes de Marine à Fréjus mais aussi de l'entretien de sites mémoriels [...].

Puisse ce 88^e congrès [...] être l'occasion pour nos adhérents de conforter le sentiment d'appartenance à une grande fédération, connue et reconnue [...]. Alors même que nombre de nos concitoyens découvrent sidérés et incrédules, que la guerre n'est pas un jeu vidéo, une construction intellectuelle réservée par procuration à notre seule armée professionnelle, nous devons être à leurs côtés.

Rapport moral de M. Daniel Standaert, secrétaire général



Extraits

Nous sommes réunis cette année à Saint-Etienne pour la 88^e assemblée générale (...).

Après avoir été quelque peu malmenés lors de notre dernière AG à Nancy, notamment sur le projet de vente du domaine de la Grande-Garenne ainsi que sur la modification des statuts qui, au demeurant, ne concernait que les administrateurs, j'espère que cette nouvelle AG sera beaucoup plus apaisée.

Durant l'année 2021, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. La composition du Bureau n'a pas été modifiée en 2021. (...) Merci aussi à nos dévoués porte-drapeaux nationaux, MM. Ladjad et Petrovic pour leur disponibilité et leur dévouement. J'associe à ces remerciements tous les porte-drapeaux de vos groupements respectifs.

Aujourd'hui, la FNAM compte 225 groupements pour environ 150 000 membres.

Les partenariats avec la FNAM :

- La Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives (DPMA), le directeur, monsieur le contrôleur général des armées, Sylvain Mattiucci ;
- La Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ), le directeur, le général de corps d'armée Daniel Menaouine ;
- Le musée de l'Armée, le directeur, le général Henry de Medlege.

La Fédération Nationale André-Maginot assure et assurera toujours ces deux missions principales, la mémoire et la solidarité. La mémoire surtout dirigée vers la jeunesse de notre pays qui en sera le garant pour l'avenir.

La solidarité reste le fer de lance de notre Fédération, l'aide à nos adhérents (titre 3 de notre commission solidarité) est impérative et doit devenir numéro 1 de cette commission en termes de montant financier.

La Fédération doit continuer à fédérer et à attirer les nouvelles générations du feu (associations régimentaires notamment).

Elle doit, par l'intermédiaire de sa commission solidarité, aider le plus grand nombre de nos adhérents surtout en ces moments difficiles d'inflation économique et d'incertitude liée au conflit ukrainien.

Je vous remercie.

Rapport de gestion de M. Michel Preud'homme, trésorier général

Extraits

Le président de la commission des finances et le trésorier général vous présentent le rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration.

I – Analyse de l'actif

Le total du bilan 2021 ressort à 32 880 246,16 € affichant une amélioration de 1 747 019,10 €.

A – Immobilisations incorporelles et corporelles

1. Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ;
2. Les investissements réalisés en 2021 se sont élevés à 55 448,94 €.

B – Immobilisations financières

Il s'agit essentiellement des 8 139 300 actions de la Française des Jeux, détenues par la société en participation.

C – Disponibilités

Les disponibilités représentent 35 % du total de l'actif pour un total net de 22 363 910,66 €.

II – Analyse du passif

Compte tenu du résultat de l'exercice, les fonds propres associatifs de la FNAM



s'élèvent à 31 004 856,37 € avant affectation du résultat 2020.

Ils couvrent toujours largement notre actif immobilisé et l'actif circulant et représentent 94,29 % du passif.

Les dettes représentent 5,67 % du total du passif.

III – Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat présente pour l'exercice 2021 un excédent de 2 295 729,13 € contre un déficit de – 1 652 033,15 € pour l'exercice précédent. Soit une diminution d'environ 24 % par rapport à 2020.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Les motions de la FNAM 2022

Mesure 1

Les fonds de prévoyance au bénéfice des militaires

Le 4 septembre 2020, pour des motifs ou des objectifs méconnus, le nouveau directeur de l'EPFT (établissement public des fonds de prévoyance), a indiqué sur le site de l'établissement, la mise en application de la prescription des demandes, non instruites dans un délai de quatre années après l'ouverture des droits aux militaires réformés des suites de blessures, en application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

Les fonds de prévoyance sont principalement alimentés par des prélèvements obligatoires sur la solde des militaires ainsi que par le produit des placements de réserves financières accumulées au fil des décennies.

Compte tenu de la situation financière importante des fonds de prévoyance et du caractère d'attribution non automatique à faire valoir l'attribution de ces fonds de prévoyance aux ayants droit blessés et réformés, l'application d'une telle prescription n'est pas acceptable pour ceux qui ont dépassé la période de quatre ans par méconnaissance de cette mesure.

La FNAM demande :

- D'accorder une dérogation exceptionnelle aux militaires blessés réformés ou admis à la retraite d'office du fait de la gravité de leurs infirmités imputables au service qui n'ont pas fait leur demande d'allocation pendant le délai imparti de 4 ans ;

L'attribution d'une allocation à des affiliés retardataires à faire valoir leur droit n'apparaît pas de nature à mettre en péril l'équilibre financier des fonds de prévoyance.

Mesure 2

Orphelins de guerre - Pupilles de la Nation

Créée depuis plus de 105 ans, la Loi du 27 juillet 1917 faisait naître l'office national des pupilles de la Nation.

Les orphelins ainsi adoptés ont droit à la protection, au soutien matériel et moral de l'État pour leur éducation dans les conditions et limites prévues par la présente loi et ce jusqu'à l'accomplissement de leur majorité.

Afin de traiter avec équité les orphelins de guerre des « Morts pour la France » et les pupilles de la Nation, civils et militaires de la Seconde Guerre mondiale, la FNAM demande :

- Que cesse toute discrimination entre eux, et qu'en raison de l'âge élevé des intéressés (plus de 82 ans en moyenne), une allocation de reconnaissance équitable, revêtant un caractère personnel, leur soit immédiatement accordée.

Mesure 3

Attribution de la carte du combattant aux militaires et civils du Service Action

De nombreux militaires et civils travaillant dans les services spéciaux ont œuvré et œuvrent encore au service de la France. Des années de bons et loyaux services envers la Nation qui ne sont pas toujours récompensés à leur juste valeur.

Les militaires et les civils du Service Action, anciennement SDECE et actuellement DGSE, ne sont pas reconnus en qualité de combattant par le Code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.

Cette non-reconnaissance ne leur permet pas d'être titulaires de la carte du combattant et du titre de reconnaissance de la Nation alors qu'ils ont contribué à la protection des intérêts stratégiques de la France.

Actuellement, la carte du combattant est attribuée au titre des opérations extérieures pour les militaires des forces armées françaises ainsi que les personnes civiles qui ont participé au sein d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales à des opérations ou missions menées conformément aux obligations ou engagements internationaux de la France.

Quant aux missions non conventionnelles des services spéciaux, elles ne sont pas reconnues et pénalisent les militaires des Services Action.

La FNAM demande :

- Un élargissement des conditions d'attribution de la carte du combattant, afin d'inclure et de récompenser les militaires et civils qui ont servi ou qui servent au sein des Services Action, anciennement du SDECE et actuellement de la DGSE ;
- L'attribution de la carte du combattant pourrait être rétroactive à la demande des anciens militaires n'appartenant plus à l'armée d'active.

Mesure 4

Les titulaires d'une PMI « hors guerre » ne sont pas ressortissants de l'ONACVG

Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité « hors guerre » ne sont pas ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

À leur décès, leur conjoint ou partenaire survivant deviendra systématiquement membre de cet office au même titre que les veuves et veufs du titulaire de la carte du combattant ou de certains bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

La FNAM demande :

- Que le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) soit adapté afin que le titulaire d'une pension militaire d'invalidité « hors guerre » (PMIHG) soit sur la liste des ressortissants de l'ONACVG de leur vivant.

Mesure 5

Liste à compléter des anciens membres des Forces Françaises de l'intérieur (FFI) homologués

Le Service historique de la Défense dispose d'une liste des 400 000 anciens membres des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), dûment homologués par le ministère des Armées. Cette homologation est certifiée par un « certificat d'appartenance », créé en 1945/46, qui devait être demandé par les postulants jusqu'à la date limite de 1953.

La carte de combattant volontaire de la Résistance (CVR) était alors délivrée aux combattants FFI qui justifiaient de leur participation armée pendant une durée de trois mois d'appartenance à un Réseau ou à un Mouvement de Résistance.

Cette carte de combattant volontaire de la Résistance ouvre droit à la carte d'ancien combattant, au port de la médaille de combattant volontaire de la Résistance, à la médaille du combattant, à la Croix de combattant volontaire, à la retraite du combattant et autres.

Or, de nombreux anciens Résistants, bien que certifiés de la carte du combattant volontaire de la Résistance, n'ont pas fait la demande de leur « certificat d'appartenance », par ignorance ou n'en voyant pas l'utilité et n'apparaissent pas dans la liste complète de l'ensemble des Résistants pourtant reconnus comme tels.

La FNAM demande :

– Qu'une liste de tous les anciens Résistants FFI possesseurs de la carte de combattant volontaire de la Résistance non comptabilisés regroupant ainsi le nom de tous les Résistants FFI homologués soit publiée.

Mesure 6

Modification de l'ordre protocolaire de la médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme

La Médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme est une décoration civile et militaire créée par décret n° 2016-949 du 12 juillet 2016.

Cette médaille décernée par décret présidentiel se porte directement après l'Ordre national du Mérite et en fait la cinquième décoration française dans l'ordre protocolaire du port des médailles.

La place qu'elle occupe dans l'ordre protocolaire signifie que les victimes passives ont priorité sur les femmes et les hommes qui ont combattu pour la France.

Bien que justifiée, la FNAM demande :

– Que la Médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme, voie sa place protocolaire reportée après les Croix de guerre.

Élections au conseil d'administration

Suite aux résultats du mercredi 1^{er} juin 2022 au matin, deux postes d'administrateur n'obtenaient pas la majorité. En conséquence, un second tour a été organisé l'après-midi.

1^{er} TOUR

Sont élus :

René Peter
Évelyne Leglaye
Richard Pernod
Daniel Standaert
Michel Berthelin
Gérard Le Duc

2nd TOUR

Sont élus :

Cyril Carevilliers
Dominique Burlett



Résolutions adoptées à l'assemblée générale

Première résolution

L'assemblée générale de la Fédération nationale André-Maginot approuve le rapport moral et d'activités 2021, présenté par le secrétaire général.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale approuve toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, donne quitus aux membres du conseil d'administration et décharge de son mandat au commissaire aux comptes.

Troisième résolution

Affectation du résultat 2021 :

L'assemblée générale affecte le résultat de l'exercice 2021 de 2 295 729,13 € à la réserve disponible, qui s'élèvera ainsi à 11 201 612,76 €.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2022 qui annonce un résultat

avant amortissement de 1 586 081,22 €.

Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport financier présenté par le président de la commission financière.

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2021 et approuve chacune des conventions listées dans ce rapport.

Septième résolution

En application de l'article 11 des statuts, l'assemblée générale approuve la nomination de la commission de contrôle, constituée de membres de la Fédération nationale André-Maginot, pour une durée de deux ans.

Huitième résolution

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée générale, pour accomplir toutes formalités légales ou statutaires qui seront nécessaires.

Allocution de Mme Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'ONACVG

Extraits

C'est avec joie que je me tiens à vos côtés aujourd'hui pour votre congrès annuel. (...)

En plus de partager un même slogan, parmi les valeurs qui nous rassemblent, la FNAM et l'ONACVG ont cette même volonté d'être des passeurs de mémoire, de transmettre aux jeunes générations l'esprit républicain ainsi que le sens de l'engagement et de la fraternité. (...)

Ainsi, en 2021, la presque totalité du budget solidarité, soit près de 24,9 M€, a été attribuée aux ressortissants. À ce chiffre, doit être ajouté un montant de plus de 320 000 € de chèques de services.

38 673 dossiers d'aides ont été validés par les commissions départementales.

Le budget de l'action sociale des services d'Algérie et du Maroc représente 702 320 € en 2021.

Pour l'étranger, hors Afrique du Nord, le budget réalisé est de 580 544 €.

Les actions en faveur des blessés et des victimes d'actes de terrorisme ont engendré une dépense de 558 801 € consacrés essentiellement à la reconversion.

En ce qui concerne les pupilles de la Nation, 159 jugements d'adoption ont été rendus à la date du 31 décembre 2021. 91 sont liés aux actes de terrorisme, 44 sont des



adoptions d'enfants d'OPEX et 24 sont des enfants de personnes « mortes pour le service de la Nation » ou à la suite d'agressions.

Enfin, le montant financier global attribué par les 16 commissions ministérielles aux enfants de harkis s'élève à 7 750 158 €. (...)

Par ailleurs, 12 936 cartes du combattant ont été attribuées en 2021, et l'Office a délivré 386 mentions « Mort pour la France » dont six au titre des OPEX et 14 mentions « Mort pour le service de la Nation ».

Les missions mémorielles ont été les seules actions durablement affectées, en 2020 et 2021, car elles ont souvent été annulées. Elles reprennent progressivement avec d'autant plus d'enthousiasme. (...)

Le contrat d'objectifs et de performance (COP), conclu pour une durée de six ans sur la période 2020 à 2025, a redonné une véritable dynamique à notre établissement et conforte l'ONACVG dans un rôle situé au confluent de la société civile et du monde combattant. Il détermine les objectifs pluriannuels, les actions et les moyens de l'établissement, selon cinq axes stratégiques. Il permet surtout à l'établissement d'avoir les moyens de ses ambitions.

En 2022, nous en poursuivons son application selon les critères définis :

- 1^{er} axe : Assurer le meilleur service aux ressortissants ;
- 2^e axe : Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires. 10 M € ont été consacrés à l'entretien et à la rénovation pour les Hauts lieux de la Mémoire et les sépultures de guerre et 94 000 € ont été attribués [...] pour des porteurs de projets mémoriels.
- 3^e axe : Renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée. (...) Dans le cadre du projet ATHOS, l'Office est d'emblée partenaire des armées ce qui permet aux blessés psychiques, radiés des contrôles, de bénéficier d'un accueil dans ces maisons. Enfin, l'ONACVG accompagne également les ayants droit des soldats tués ou blessés en OPEX.
- 4^e axe : Porter une nouvelle ambition pour le Bleuet de France :
 - Moderniser, diversifier et rationaliser les méthodes de collecte ;
 - Sanctuariser et amplifier les partenariats (...);

- clarifier le rôle des associations et faire évoluer le statut du Bleuet. (...)

5^e axe : Poursuivre la modernisation de l'Office. (...)

Enfin, et pour clore mon intervention, je voudrais rappeler quelques chiffres qui font l'ONACVG d'aujourd'hui :

- Dans le cadre du COP, 26 engagements ont été pris par l'ONACVG. Cinq ont déjà été réalisés, six sont en cours de réalisation. Par conséquent nous sommes sur la bonne voie de la réalisation de tous nos engagements dans la période définie ;
- 4 300 victimes directes d'attentats sont répertoriées sur nos listes ;
- Près de 1 064 pupilles mineures sont accompagnées (études, formation, vie courante, ...), soit plus de 6 000 interventions pour un montant global dépassant les 4 M € ;
- Les pupilles majeures représentent près de 1 300 ressortissants. En 2021, elles ont nécessité 1 777 interventions pour un montant de 1,1 M € ;
- 12 936 cartes du combattant ont été attribuées en 2021, dont 10 939 au titre des OPEX (hors carte 62/64) :
 - Les OPEX représentent 84,6 % des attributions ;
 - L'Algérie 62/64 représente encore 10,2 % ;
 - Autres : 5,2 %.
- L'Office a délivré 386 mentions « Mort pour la France » dont six au titre des OPEX ;
- 14 mentions « Mort pour le service de la Nation » pour huit fonctionnaires, trois gendarmes et trois policiers ont été attribuées.

Je vous remercie pour votre attention.

Conseil d'administration

Membres du bureau



Général (2s) René PETER
Président fédéral



Général (2s) Robert RIDEAU
Président honoraire
Conseiller auprès du président fédéral



Christian PIQUET
Président délégué



Jean-Marie GUASTAVINO
Vice-président fédéral



Jacques SONNET
Vice-président fédéral



Daniel STANDAERT
Secrétaire général



Brigitte RAINE
Secrétaire nationale



Michel PREUD'HOMME
Trésorier général



Bernard GARNIER
Trésorier national

Administratrices et administrateurs



Francis BARBIER



Michel BERTHELIN

Dominique
BURLETTCyril
CARNEVILLIERS

Mathieu CASANOVA

Annie HERMENIER-
TELMACE

Henri LACAILLE

Marie-Françoise
LE BOULEUR

Gérard LE DUC



Évelyne LEGLAYE



Joseph LOPEZ



Richard PERNOD



Patrick REMM



Yvon ROUANET



Guy SAINT-MARTINO



Henri SCHWINDT

Commissions techniques 2022 - 2024

SOLIDARITÉ



Président
Christian PIQUET

Membres :
M. BERTHELIN, D. BURLETT
J.-M. GUASTAVINO, E. LEGLAYE
et J. LOPEZ

Secrétaire :
Fatima Brahmi

MÉMOIRE



Président
Cyril CARNEVILLIERS

Membres :
M.-F. LE BOULEUR,
J. LOPEZ, B. RAINE
et H. SCHWINDT

Secrétaire :
Fabienne Bingler

DÉFENSE DES DROITS



Président
Francis BARBIER

Membres :
M. CASANOVA
B. GARNIER, G. LEDUC,
E. LEGLAYE et R. PERNOD,

Secrétaire :
Cristina Bioridi

FINANCES



Patrick REMM
—
Conseiller du président
fédéral en matière
économique et financière

Président
Jacques SONNET

Membres :
B. GARNIER, Y. ROUANET
P. REMM
et G. SAINT-MARTINO

Secrétaire :
Maggy Martin

COMMUNICATION



Présidente
Annie HERMENIER-TELMACE

Membres :
M. BERTHELIN,
R. PERNOD
Y. ROUANET

Secrétaire :
Cathy Gamberth

Richard PERNOD
—
Chargé de
mission auprès
du monde
combattant



Président
Rédacteur en chef
Jean-Marie GUASTAVINO

Membres :
M. BERTHELIN, B. GARNIER
A. HERMENIER-TELMACE
M.-F. LE BOULEUR et E. LEGLAYE

Secrétaire :
Cathy Berjot-Ben Helal

LA CHARTE



Président
Yvon ROUANET

Membres :
J.-M. GUASTAVINO
G. LEDUC
et J. LOPEZ

Secrétaire :
Cristina Bioridi

CHANCELLERIE

RELATIONS AVEC LES GROUPEMENTS



Présidente
Brigitte RAINE

Membres :
D. BURLETT, C. CARNEVILLIERS
A. HERMENIER-TELMACE
M.-F. LE BOULEUR et R. PERNOD

Secrétaire :
Cristina Bioridi

Notre congrès en photos





FÉDÉRATION NATIONALE
ANDRÉ MAGINOT
88ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAINT-ÉTIENNE 2022



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

